

# **Crédit et endettement problématique : quelles disparités géographiques ?**

**R. Duvivier**

## **Résumé :**

Dans cet article nous montrons, premièrement, que les habitants de certaines parties du pays utilisent davantage le crédit que ceux d'autres régions. Deuxièmement, nous montrons que les emprunteurs de certaines régions éprouvent plus de difficultés à rembourser leurs crédits à temps.

Plus particulièrement, il apparaît qu'une plus grande proportion des Wallons est concernée par le crédit à la consommation alors que les Flamands sont relativement plus concernés par du crédit hypothécaire. Les Bruxellois, quant à eux, sont moins concernés par le crédit et ce, tant pour le crédit hypothécaire que pour le crédit à la consommation. Des différences apparaissent aussi lorsque nous raisonnons en termes de montant empruntés et de nombre de crédits : les Wallons sont concernés par un plus grand nombre de crédits que les Flamands mais pour des montants plus faibles.

Ces faits sont d'autant plus marquants que l'on considère des sous-régions plus fortement touchées par la précarité économique : les régions à fort taux de chômage et dont les habitants bénéficient de plus faibles revenus ont plus recours au crédit à la consommation et moins au crédit hypothécaire. Ils sont également concernés par un plus grand nombre de crédits malgré des montants empruntés plus faibles.

Bien entendu, les habitants des parties du pays les plus fortement touchées par la vulnérabilité économique éprouvent plus de difficultés à rembourser leurs crédits à temps. Ils sont concernés par un nombre moyen plus important de crédits impayés. A titre indicatif, seuls 3 emprunteurs sur 100 éprouvent des difficultés à rembourser leurs crédits dans la province du Brabant flamand contre un peu plus de 10 sur 100 au sein de l'arrondissement administratif de Charleroi.

Cet article part de deux questions que nous souhaitons investiguer. D'une part, nous nous demanderons si les données de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) de la Banque Nationale Belge (BNB) révèlent des disparités géographiques en matière de recours au crédit et d'endettement problématique. D'autre part, si une réponse positive est apportée à cette première question, nous nous demanderons si ces disparités géographiques peuvent être mises en lien avec un certain nombre de facteurs socioéconomiques.

Les quelques données qui, jusqu'à présent, étaient fournies par la CCP à des échelles géographiques suffisamment détaillées ont toujours conduit à penser que certaines parties du pays étaient plus fortement frappées par les défauts de paiement en matière de crédit. Bien entendu, ces régions sont également celles dont les habitants sont les plus fragiles sur le plan socioéconomique. Bien que, jusqu'à présent, peu de données ont permis de le démontrer, les observateurs du marché du crédit ont souvent argumenté que le profil d'endettement des ménages variait en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques. Entre autres choses, les personnes les plus démunies auraient relativement plus recours au crédit à la consommation et, plus particulièrement, à l'ouverture de crédit afin de financer certains achats. Si ce type d'affirmation s'avère correcte, les données de la Centrale positive devraient, elles aussi, varier au niveau géographique selon les caractéristiques socioéconomiques des différentes régions du pays.

Jusqu'à fin 2011, la CCP publiant peu de données à des échelles spatiales suffisamment précises<sup>1</sup>, il était assez difficile d'étudier les questions de l'existence ainsi que de l'ampleur de telles disparités. Depuis 2012, un très grand nombre de données étant disponibles au niveau des localités (par codes postaux), il est possible de correctement investiguer ces questions.

Dans ce texte, nous commencerons par présenter les grandes lignes de la méthode qui sera suivie dans le reste du texte (point 1). Ensuite, nous présenterons successivement des données issues de la Centrale positive (point 2) et de la Centrale négative (point 3). Les analyses de ces deux volets de la Centrale répondront aux mêmes questions. Premièrement, nous nous demanderons quelles sont les parties du pays les plus concernées par les phénomènes étudiés. Deuxièmement et dans la limite des données disponibles, nous nous interrogerons sur les corrélations qui peuvent être établies, au niveau des arrondissements administratifs, entre les données de la Centrale et un ensemble de données permettant de caractériser les arrondissements sur le plan socioéconomique.

Nous nous demanderons si la répartition géographique du taux de chômage est à même d'expliquer les éventuelles organisations spatiales mises en évidence en matière de recours au crédit et de défaut de paiement. Le taux de chômage est ici considéré comme une variable indicatrice de la vulnérabilité des ménages sur le plan socio-économique.

Nous nous interrogerons également sur la capacité du revenu moyen et de la densité de population à expliquer l'hétérogénéité spatiale apparaissant dans les données de la Centrale. Alors que le revenu disponible moyen est, comme le taux de chômage, utilisé comme un indicateur de la vulnérabilité des ménages sur le plan socioéconomique, la densité de population sera retenue pour sa capacité à tenir compte du caractère rural/urbain des régions considérées.

En guise de conclusion, nous tenterons de mettre notre analyse en perspective en la mettant en parallèle avec des résultats d'autres analyses portant sur le marché du crédit aux particuliers et sur la problématique du surendettement (point 4).

### ***1\*) Les déterminismes géographiques : comment les détecter et les interpréter ?***

Nous nous interrogeons donc sur l'existence d'une organisation géographique particulière dans les données de la CCP. Dans sa forme la plus simple, l'analyse de données spatialisées consiste à observer une cartographie des données afin de détecter l'existence d'une organisation géographique particulière à travers laquelle les valeurs prises par certaines variables au sein de certaines parties du pays semblent corrélées avec les valeurs prises par cette même variable au sein d'unités spatiales voisines. Une organisation géographique émergera pour une variable si la répartition géographique observée ne permet pas de conclure à une

---

<sup>1</sup> Jusqu'à fin 2011, seules les données concernant le nombre de personnes enregistrées dans le fichier positif et dans le fichier négatif étaient fournies au niveau des arrondissements administratifs. Certaines données concernant le Règlement collectif de dettes étaient, quant à elles, fournies au niveau des arrondissements judiciaires.

répartition aléatoire à travers le territoire. Dans un tel cas, nous avons l'impression qu'il existe un déterminisme géographique : l'organisation géographique des données laisse penser que la position géographique est une variable expliquant l'importance du phénomène étudié.

Comment expliquer ces déterminismes géographiques ? Il va de soi que dans certains domaines d'étude, la localisation est une variable essentielle à prendre en compte. C'est, par exemple, le cas du prix des logements qui varie nettement d'une région à l'autre. Dans notre sujet, la localisation n'est certainement pas la première cause des déterminismes géographiques apparents. La localisation spatiale n'est ici que la partie « émergée », voire le point de départ, d'influences plus effectives. La distribution géographique particulière des variables de la CCP devrait s'expliquer par celle des variables explicatives de la grandeur de ces variables. De fait, si nous observons une organisation spatiale pour une variable donnée, il devrait être possible de mettre en avant des facteurs qui sont eux aussi distribués de manière hétérogène au niveau géographique et qui sont corrélés avec la variable étudiée. Ces facteurs seront alors les véritables facteurs explicatifs de l'organisation géographique particulière qui a été mise en évidence.

## ***2. Les données de la Centrale positive répondent-elles à une organisation spatiale particulière ?***

Les indicateurs de la Centrale positive révèlent-ils l'existence de disparités spatiales en matière de recours au crédit ? Afin de répondre à cette question, nous allons analyser 3 types d'indicateurs: (1°) le pourcentage de la population majeure enregistrée dans la Centrale, (2°) le nombre moyen de contrats par emprunteur ainsi que (3°) le montant moyen de l'endettement contracté par emprunteur.

Dans la suite de ce texte, nous étudierons, premièrement, la répartition spatiale de ces variables afin de détecter d'éventuels déterminismes géographiques en raisonnant au niveau des arrondissements administratifs. Deuxièmement, nous nous interrogerons sur les variables susceptibles d'expliquer cette organisation spatiale particulière.

### ***2.1 Le pourcentage des majeurs enregistrés dans la Centrale***

L'importance du recours au crédit peut s'apprécier en étudiant le pourcentage des personnes enregistrées pour au moins un crédit dans la population majeure. La formule utilisée pour le calcul de l'indicateur est la suivante<sup>2</sup> :

$$\text{Pourcentage de la population enregistrée} = \frac{\text{Nombre de personnes enregistrées pour au moins un contrat}}{\text{Nombre de personnes majeures}}$$

Ce pourcentage peut se décliner de différentes manières. Il est possible de s'intéresser à la situation particulière de certaines régions et/ou à la situation propre à certains types de contrats de crédit.

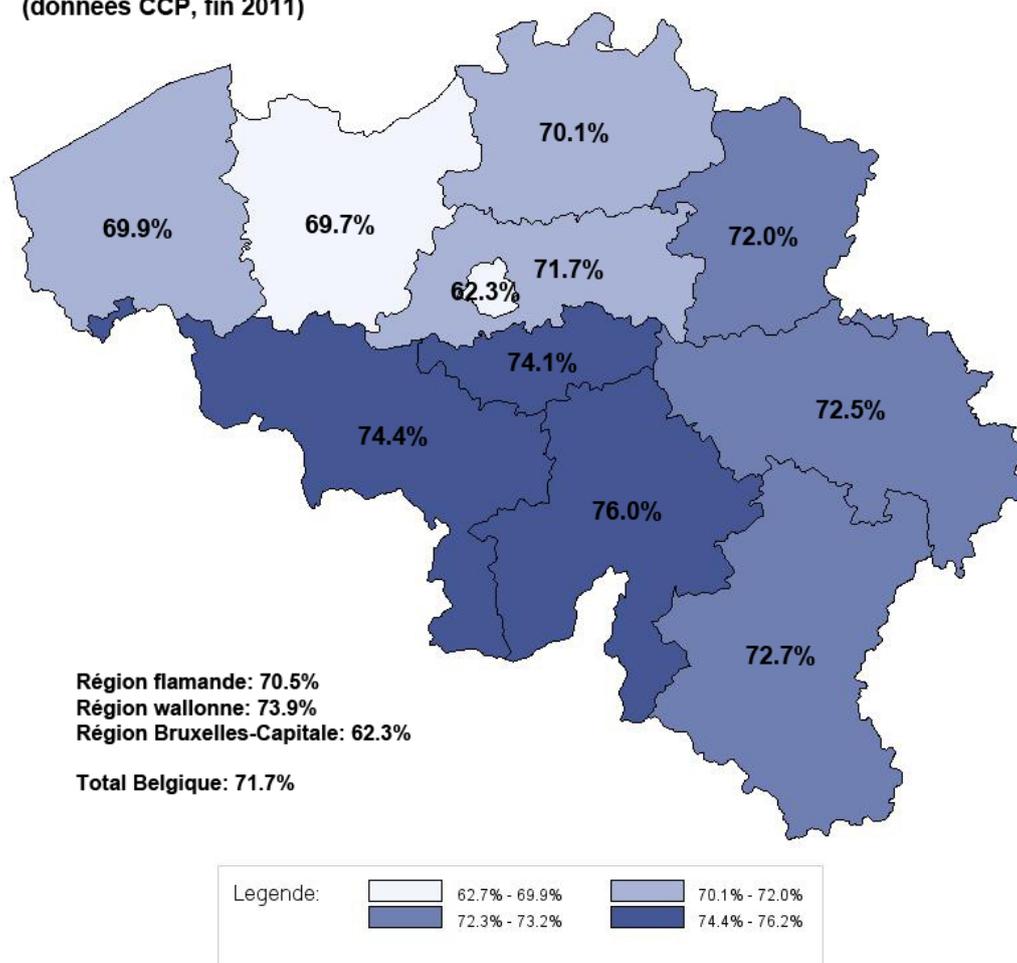
#### ***2.1.1 Pourcentage de la population majeure enregistrée : tous types de crédit***

Comme illustré par la carte 1 ci-dessous, des différences dans le pourcentage des majeurs enregistrés apparaissent entre les régions et provinces du pays. La population de la Région wallonne est de loin la plus concernée par le crédit avec 73.9% de ses majeurs enregistrés dans la Centrale. A l'opposé, seuls 62.8% des majeurs de la Région de Bruxelles-capitale sont enregistrés pour au moins un crédit. La Flandre se trouve dans une situation intermédiaire entre les deux autres régions du pays : 70.5% des majeurs flamands sont enregistrés dans la Centrale positive pour au moins un crédit à la consommation ou hypothécaire.

---

<sup>2</sup> Le nombre de personnes ayant au moins une défaillance est directement disponible dans les données de la CCP. Bien entendu, nous ne tenons compte que des défauts de paiement portant sur des contrats de crédit à la consommation ou hypothécaire régis par la Centrale des crédits aux particuliers. Le nombre de personnes majeures a été calculé par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement à partir de données communiquées par le SPF Economie - DG Statistique.

**Carte 1: Pourcentage des majeurs enregistrés dans la CCP pour au moins un contrat (données CCP, fin 2011)**



La comparaison provinciale offerte par la carte ci-dessus laisse penser que les parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique sont celles qui recourent le plus au crédit. La Région de Bruxelles-Capitale ferait office d'exception à cette règle.

Le graphique 1<sup>3</sup> ci-dessous montre que la corrélation entre le taux de chômage et le pourcentage des majeurs enregistrés au niveau des arrondissements administratifs est positive : lorsque l'on passe d'un arrondissement administratif à un autre arrondissement ayant un taux de chômage plus élevé, nous remarquons une tendance à la hausse du pourcentage des majeurs enregistrés dans la CCP. La droite qui coupe le nuage de points du graphique 1 constitue un indicateur de cette tendance. Toutefois, contrairement à ce à quoi nous nous attendions, cette relation n'est pas très forte. Le coefficient de corrélation (noté  $r$ )<sup>4</sup> n'est que de 0.18 alors que le coefficient de détermination (noté  $R^2$ )<sup>5</sup> atteint à peine 3%. On considère que la corrélation entre deux variables est d'autant plus forte que le coefficient de corrélation s'approche de 1 (ou de -1 en cas de corrélation négative). En outre, sur le graphique 1, une corrélation plus forte se serait manifestée par une

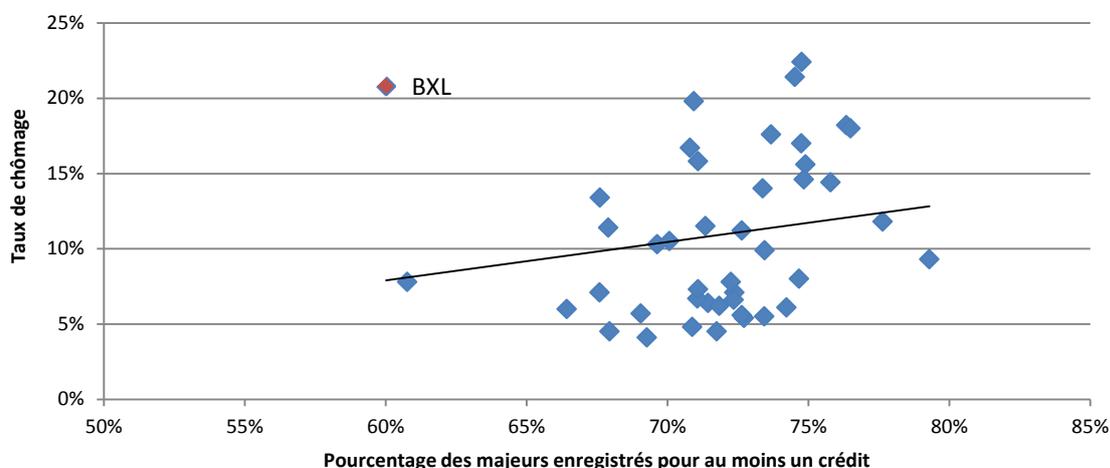
<sup>3</sup> Comme toutes les autres statistiques portant sur le crédit et les défauts de paiement, les données utilisées pour calculer le pourcentage des majeurs défaillants sont issues de la CCP. Les données propres à la population majeure proviennent du SPF-Economie. Les taux de chômage sont issus de l'ONEM.

<sup>4</sup> Le coefficient de corrélation (symbolisé par la lettre  $r$ ) nous renseigne sur le sens ainsi que la force de la relation linéaire entre deux variables. Il est toujours compris entre -1 et +1. Ce coefficient est positif lorsque les deux variables évoluent dans le même sens, négatif lorsqu'elles évoluent en sens opposé et s'approche de 0 lorsque les deux variables ne sont pas (ou peu) liées l'une à l'autre. La corrélation entre deux variables est d'autant plus forte que le coefficient s'approche de 1 (en valeur absolue). Lorsque nous faisons face à un coefficient proche de 1, nous parlons d'une forte corrélation positive : les variables évoluent fortement dans le même sens. Un coefficient de corrélation proche de -1 signifie que les deux variables sont fortement liées mais évoluent dans des sens opposés.

<sup>5</sup> Le coefficient de détermination ( $R^2$  ; qui n'est autre que le carré du coefficient de corrélation) complète les informations communiquées par le coefficient de corrélation en nous indiquant le pourcentage des fluctuations d'une variable qui sont attribuables aux fluctuations de l'autre variable. Le  $R^2$  est toujours compris entre 0 et 1. Lorsqu'il s'approche de 0, les fluctuations de la variable expliquée ne sont que très peu liées à celles de la variable explicative. Inversement, lorsqu'il s'approche de 1, les fluctuations des deux variables évoluent de manière quasi simultanée.

droite plus verticale. A ce niveau, il n'est donc pas possible de faire l'hypothèse d'un lien entre la part de la population concernée par au moins un crédit et la vulnérabilité socioéconomique des habitants de la région considérée.

**Graphique 1 - Corrélation entre le "taux de chômage" et le "pourcentage des majeurs enregistrés pour au moins un crédit" ( $r = 0,18$  ;  $R^2=0,03$ )**



L'inspection du graphique 1 montre que la région de Bruxelles-Capitale (notée BXL) présente des valeurs qui dénotent fortement par rapport à l'ensemble des autres arrondissements du pays. D'autres analyses montreront que c'est également le cas pour la plupart des variables étudiées : taux de chômage important, faible pourcentage des majeurs ayant recours au crédit, fréquence importante des défauts de paiement, densité de population très élevée, etc. Or, nous savons que le coefficient de corrélation est extrêmement sensible à la présence de valeurs extrêmes (valeurs très éloignées de la majorité des autres et pouvant être considérées comme des exceptions). Pour cette raison, dans la suite des analyses, la Région de Bruxelles-Capitale est exclue des calculs portant sur les coefficients de corrélation et de détermination. Néanmoins, la situation de cette région restera prise en compte et reportée dans chacune des cartes et des tableaux proposés par la suite.

En excluant cette région, les coefficients de corrélation et de détermination valent respectivement 0.38 et 0.15. Ces valeurs sont plus proches de ce à quoi nous pouvions nous attendre au vu de la forme prise par le nuage de points présenté au graphique 1.

Le tableau 1 ci-dessous nous donne les valeurs de ces deux coefficients pour le revenu disponible par habitant ainsi que pour la densité de population. A ce stade de l'analyse, ces deux variables n'apparaissent donc pas fortement corrélées avec le pourcentage des majeurs enregistrés. Il est toutefois intéressant de remarquer que le coefficient de détermination pour le revenu disponible est négatif : lorsque l'on s'intéresse à des arrondissements avec un revenu disponible plus faible, une tendance à l'augmentation du pourcentage des majeurs enregistrés apparaît.

<b>Tableau 1 - Relation entre le pourcentage des majeurs enregistrés...</b>		
	<b>r</b>	<b>R<sup>2</sup></b>
... et le revenu disponible par habitant <sup>6</sup>	-0.17	0.03
... et la densité de population <sup>7</sup>	0.21	0.043

<sup>6</sup> Données ICN (Institut des comptes nationaux)

<sup>7</sup> Données SPF-Economie

### 2.1.2 Pourcentage de la population majeure enregistrée : analyse par type de crédit

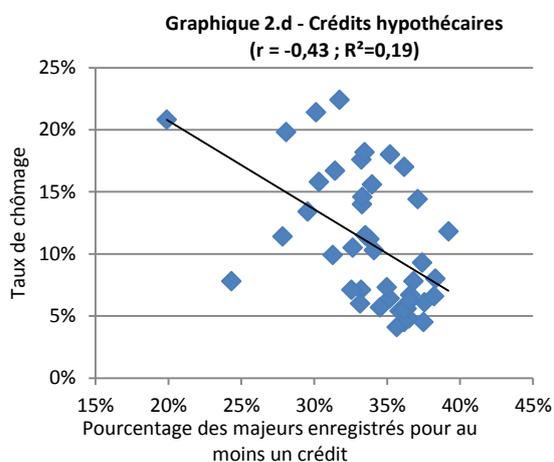
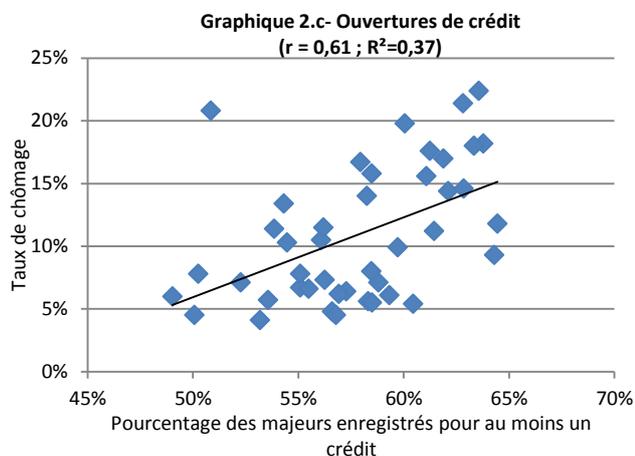
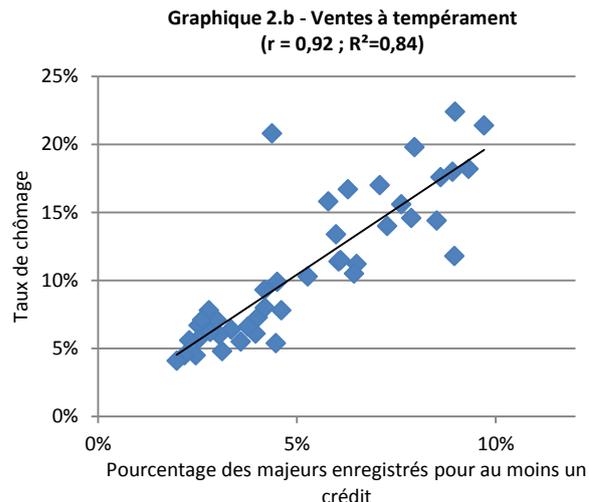
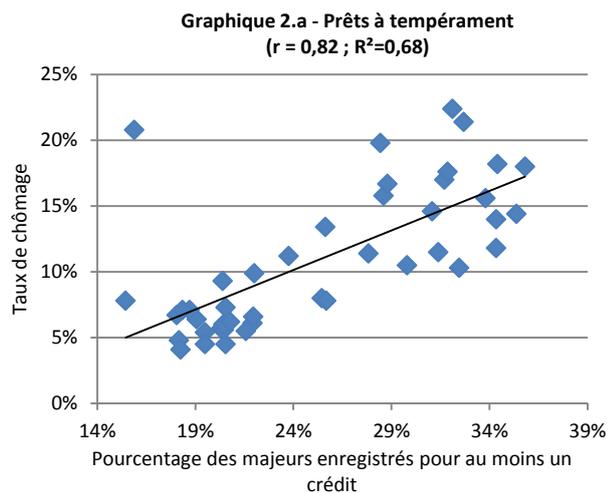
L'analyse spécifique à chaque forme de crédit et à chaque province (voir tableau 2) fait apparaître qu'une proportion relativement importante des Wallons recourt au crédit à la consommation alors que les Flamands ont tendance à relativement plus fréquemment contracter du crédit hypothécaire. Les Bruxellois recourent moins au crédit que les habitants des autres régions du pays et ce, pour presque tous les types de crédit. Seule la vente à tempérament fait office d'exception avec 4% des Bruxellois concernés par ce type de crédit contre 3% des Flamands.

<b>Tableau 2 - Pourcentage des majeurs enregistrés pour au moins un crédit par type de crédit</b>				
	<b>Prêts à tempérament</b>	<b>Ventes à tempérament</b>	<b>Ouvertures de crédit</b>	<b>Crédits hypothécaires</b>
<b>Région flamande</b>	<b>20%</b>	<b>3%</b>	<b>56%</b>	<b>35%</b>
<i>Province d'Anvers</i>	18%	3%	56%	34%
<i>Province du Brabant flamand</i>	19%	4%	59%	36%
<i>Province du Limbourg</i>	24%	4%	56%	37%
<i>Province de Flandre orientale</i>	20%	3%	55%	35%
<i>Province de Flandre occidentale</i>	19%	3%	56%	34%
<b>Région wallonne</b>	<b>31%</b>	<b>7%</b>	<b>62%</b>	<b>32%</b>
<i>Province du Brabant wallon</i>	24%	6%	62%	34%
<i>Province du Hainaut</i>	32%	8%	63%	32%
<i>Province de Liège</i>	30%	7%	61%	31%
<i>Province du Luxembourg</i>	33%	6%	58%	33%
<i>Province de Namur</i>	33%	8%	63%	34%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>17%</b>	<b>4%</b>	<b>53%</b>	<b>21%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>23%</b>	<b>5%</b>	<b>58%</b>	<b>33%</b>

La forme prise par le recours au crédit varie fortement d'une partie du pays à l'autre. Ce fait pourrait expliquer la faiblesse des coefficients de corrélation et de détermination obtenus au point 2.1.1. Les graphiques 2.a à 2.d ci-dessous (ainsi que les coefficients de corrélation et de détermination associés) illustrent la relation qui existe, pour chaque type de crédit, entre le taux de chômage et le pourcentage des majeurs enregistrés dans la Centrale positive. Pour toutes les formes de crédit à la consommation, il existe bien une relation positive entre le taux de chômage et le pourcentage des majeurs enregistrés : les habitants des parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique recourent le plus au crédit à la consommation. Pour les ouvertures de crédit, les coefficients de corrélation et de détermination sont légèrement plus faibles.

Pour le crédit hypothécaire, par contre, le lien de corrélation semble négatif : plus le taux de chômage est important, moins la part des majeurs enregistrés dans la Centrale pour du crédit hypothécaire est importante. Les coefficients de corrélation et de détermination restent toutefois assez faibles pour le crédit hypothécaire (= -0,43 ; R<sup>2</sup>=0,19) : la relation qui s'établit entre le recours au crédit hypothécaire et le taux de chômage n'est pas aussi forte que dans le cas du crédit à la consommation.

## Corrélation entre le « taux de chômage » et le « pourcentage des majeurs enregistrés » ...



Ces résultats montrent, en outre, qu'il est nettement plus judicieux d'analyser le sujet qui nous occupe en distinguant les différentes formes de crédit. Une analyse globale risquerait de conduire à des interprétations erronées.

Le tableau 3 ci-dessous donne les valeurs des coefficients pour le revenu disponible par habitant ainsi que pour la densité de population pour les quatre catégories de crédits. Une relation négative apparaît entre le revenu disponible et le pourcentage des majeurs enregistrés pour les prêts et ventes à tempérament. Ceci confirme l'hypothèse que nous émettions ci-dessus : les habitants des parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique recourent davantage à ces catégories de crédit. Encore une fois, cette relation semble moins forte en ce qui concerne les ouvertures de crédit. Par contre, au vu de la faiblesse des coefficients de détermination, nous devons rejeter l'hypothèse de corrélation entre la densité de population et le pourcentage des majeurs enregistrés dans la Centrale.

<b>Tableau 3 - Relation entre le pourcentage des majeurs enregistrés...</b>				
	<b>Prêts à tempérament</b>		<b>Ventes à tempérament</b>	
	$r$	$R^2$	$r$	$R^2$
... et le revenu disponible par habitant	$r = -0,79$	$R^2 = 0,62$	$r = -0,67$	$R^2 = 0,45$
... et la densité de population	$r = -0,41$	$R^2 = 0,17$	$r = -0,22$	$R^2 = 0,05$
	<b>Ouvertures de crédit</b>		<b>Crédits hypothécaires</b>	

... et le revenu disponible par habitant	r= -0.22	R <sup>2</sup> = 0.05	r= 0.33	R <sup>2</sup> = 0.11
... et la densité de population	r= 0.25	R <sup>2</sup> = 0.06	r= 0.04	R <sup>2</sup> = 0.00

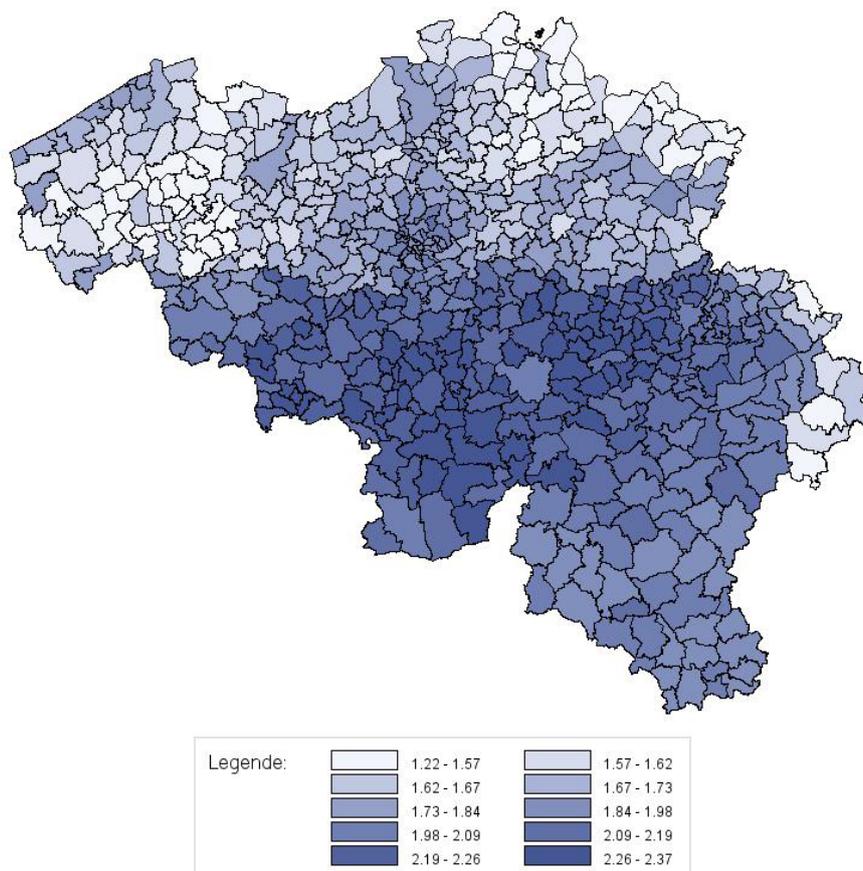
## 2.2 Nombre moyen de crédit par emprunteur

L'importance du recours au crédit peut également s'apprécier grâce au nombre moyen de crédits par emprunteur enregistré dans la Centrale positive. Existe-t-il des disparités géographiques au regard de cette variable comme c'était le cas pour le pourcentage des majeurs enregistrés?

### 2.2.1 Nombre moyen de crédit par emprunteur : tous types de crédit

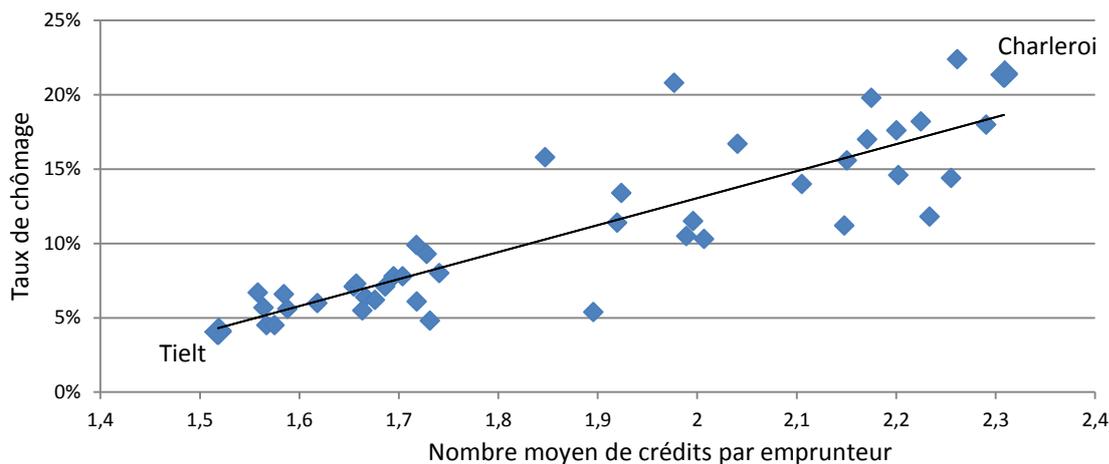
La carte 2 illustre des disparités spatiales importantes dans le nombre moyen de crédits en cours par emprunteur au niveau des communes belges. Alors qu'en moyenne, nous comptons 1,83 crédit par emprunteur au niveau national, nous en comptons 1,95 à Bruxelles-Capitale, 2,12 en Région wallonne contre seulement 1,67 en Flandre. Des disparités existent au sein même de chacune des régions. L'arrondissement de Charleroi compte, par exemple, 2,31 crédits par emprunteur contre 1,85 pour celui de Mouscron. Pour la Wallonie toujours, les habitants du Nord du sillon Sambre et Meuse recourent nettement plus au crédit que les habitants du Sud de cette région. En ce qui concerne la Flandre, les habitants des communes plus densément peuplées semblent concernés par un nombre moyen de crédits relativement plus important que ceux des communes à caractère plus rural.

**Carte 2: Nombre moyen de crédits par emprunteur (données CCP, fin 2011)**

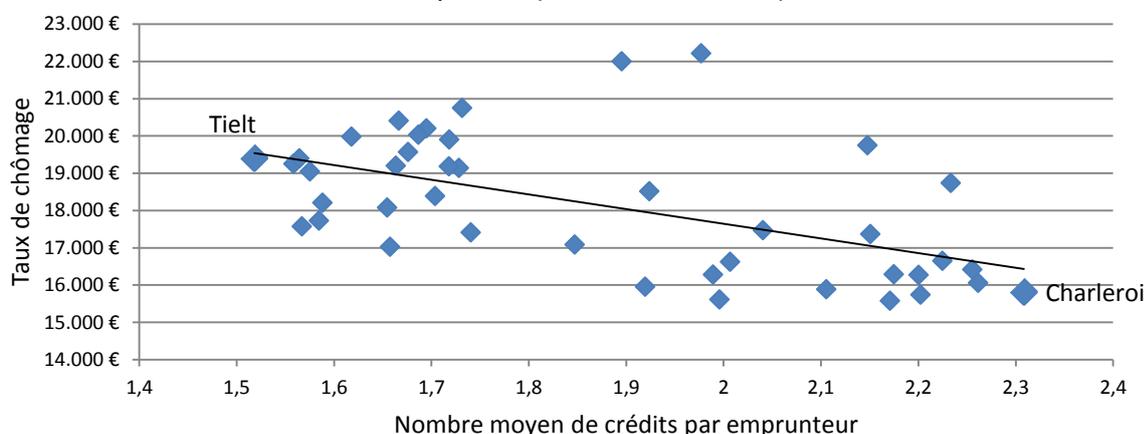


Comme c'était déjà le cas pour le pourcentage de la population ayant emprunté, le nombre moyen de crédits par emprunteur augmente lorsque l'on considère des arrondissements plus vulnérables sur le plan socioéconomique (voir graphiques ci-dessous). Par exemple, l'arrondissement de Charleroi compte une moyenne de 2,31 crédits par emprunteur pour un taux de chômage de 21,4% et un revenu disponible par habitant de 15 817 euros. A l'inverse, l'arrondissement de Tielt enregistre une moyenne de 1,52 crédit par emprunteur pour un taux de chômage de 4,1% et un revenu disponible par habitant de 19 050 euros.

**Graphique 3.a - Corrélation entre le "taux de chômage" et le "nombre moyen de crédits par emprunteur" (Coef. corr = 0,89 ; R<sup>2</sup>=0,79)**



**Graphique 3.b - Corrélation entre le "revenu disponible moyen" et le "nombre moyen de crédits par emprunteur" (Coef. corr = -0,59 ; R<sup>2</sup>=0,35)**



Comme illustré par le graphique 3.a, le nombre moyen de crédits par emprunteur est d'autant plus important que l'on considère des arrondissements avec des taux de chômage plus importants. Le coefficient de corrélation de 0,89 et le R<sup>2</sup> de 0,79 nous montrent que la corrélation entre le taux de chômage et le nombre moyen de crédits par emprunteur est plus forte que celles qui apparaissent pour le pourcentage des majeurs enregistrés dans la Centrale positive. Comme illustré par le graphique 3.b, les arrondissements avec un revenu disponible moyen plus faible sont concernés par un nombre moyen de crédits par emprunteur plus important.

La carte 2 semble montrer que les habitants des communes densément peuplées sont concernés par un nombre moyen de crédits plus important. Cependant, au niveau des arrondissements, aucune corrélation significative n'apparaît entre le nombre moyen de contrats et la densité de population ( $r = 0,077$  et  $R^2=0,005$ ). Il ne nous semble pas erroné de penser que l'arrondissement administratif constitue un niveau d'analyse trop peu précis pour que nous puissions remarquer un lien entre la densité de population et le recours au crédit. Toutefois, nous ne disposons actuellement pas des données nécessaires pour, par exemple, calculer les coefficients de corrélation et de détermination au niveau des communes.

### 2.2.2 Nombre moyen de crédit par emprunteur : crédit à la consommation

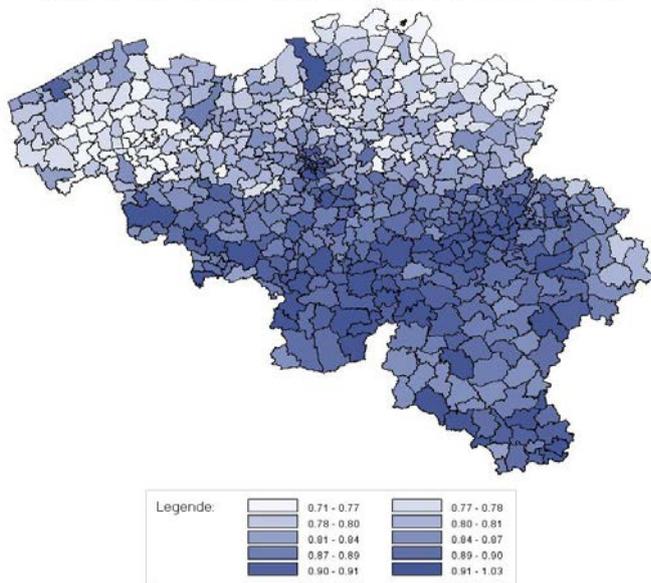
Nous nous demandons maintenant si les relations qui s'observaient ci-dessus pour le nombre moyen de crédit par emprunteur, toutes formes de crédit confondues, s'observent également pour chaque catégorie de crédit à la consommation prise individuellement. Nous ne réaliserons toutefois l'exercice que pour le crédit à la consommation et pas pour le crédit hypothécaire. Pour cette seconde forme de crédit, le nombre moyen de crédits par emprunteur varie très peu d'un arrondissement à l'autre. En général, un emprunteur ayant

contracté du crédit hypothécaire sera lié à un seul contrat de ce type. La moyenne nationale est même légèrement inférieure à 1 crédit par emprunteur (0,96 crédit hypothécaire par emprunteur enregistré pour ce type de crédit fin 2011). Ceci s'explique par le fait que, dans un grand nombre de cas, les deux personnes formant un couple sont enregistrées pour un même contrat. Un nombre moyen de crédits hypothécaires par emprunteur plus élevé pour une entité géographique donnée pourrait surtout être à mettre en lien avec le fait qu'une grande proportion des emprunteurs de cette localité a contracté un crédit hypothécaire sans co-emprunteur.

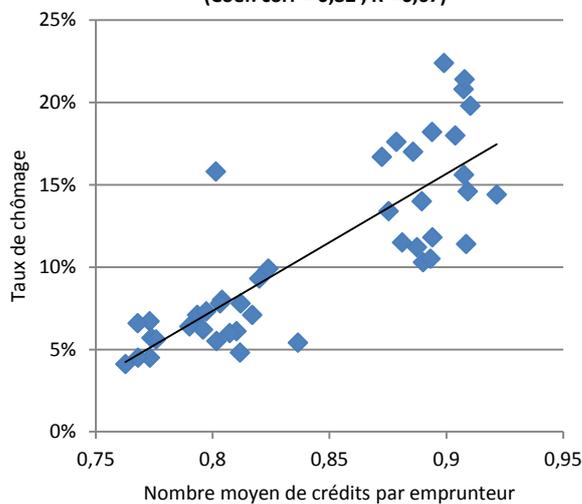
Il ressort des cartes 3a à 3c et graphiques 4a à 4c que, pour les trois formes de crédit à la consommation, le nombre moyen de crédits par emprunteur augmente lorsque l'on considère des arrondissements avec des taux de chômage plus importants. Les  $R^2$  sont même supérieurs à 0,8 pour les ventes à tempérament et pour les ouvertures de crédit. L'arrondissement administratif de Charleroi compte une moyenne de 1,68 ouverture de crédit par emprunteur enregistré pour ce type de produit contre une moyenne de seulement 1,03 ouverture de crédit par emprunteur pour l'arrondissement de Maaseik.

**Nombre moyen de crédits par emprunteur par catégorie de crédit à la consommation (disparités spatiales et corrélation avec le taux de chômage)**

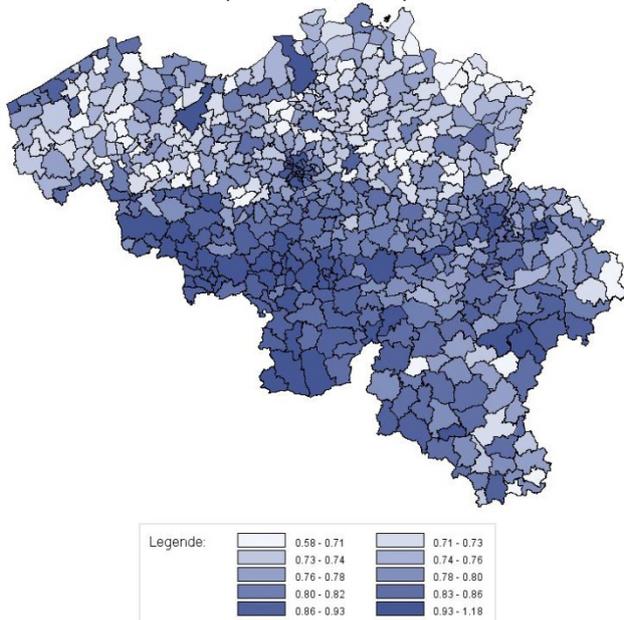
Carte 3a: Nombre moyen de prêts à tempérament (données CCP, fin 2011)



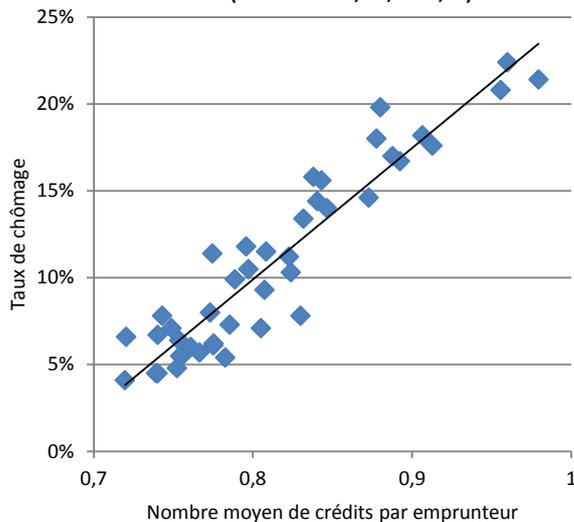
Graphique 4.a - Prêts à tempérament (Coef. corr = 0,82 ;  $R^2=0,67$ )



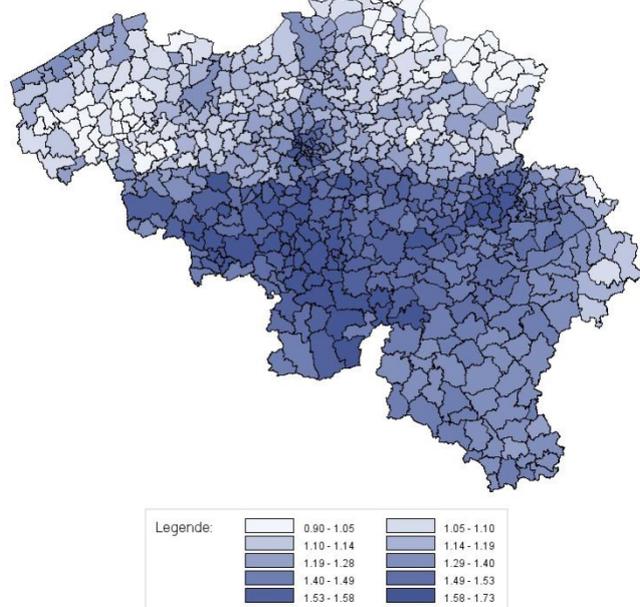
Carte 3b: Nombre moyen de ventes tempérament par emprunteur (données CCP, fin 2011)



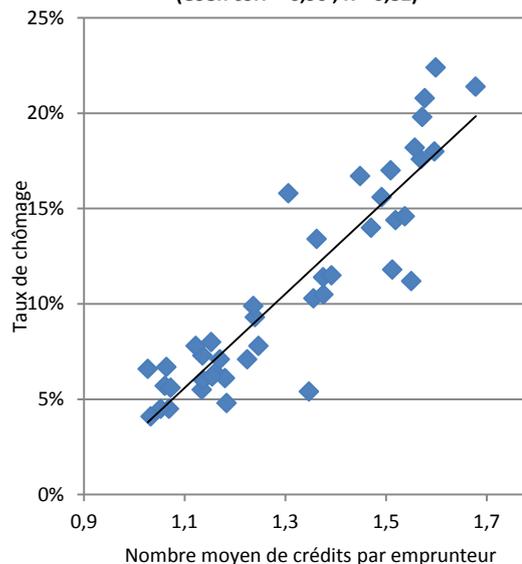
Graphique 4.b - Ventes à tempérament (Coef. corr = 0,93 ;  $R^2=0,87$ )



Carte 3c: Nombre moyen d'ouvertures de crédit par emprunteur (données CCP, fin 2011)



Graphique 4.c - Ouvertures de crédit (Coef. corr = 0,90 ; R<sup>2</sup>=0,82)



Le tableau 4 ci-dessous montre qu'une corrélation négative apparaît également entre le nombre moyen de crédits par emprunteur et le revenu disponible par habitant. Bien que d'ampleur moindre que les corrélations obtenues pour le taux de chômage, cette relation négative entre le revenu disponible et le nombre moyen de contrats confirme que les habitants des parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique sont, en moyenne, concernés par un plus grand nombre de crédits. Par contre, lorsque nous nous intéressons à la densité de population, aucune corrélation n'apparaît de manière significative.

Tableau 4 - Relation entre le nombre moyen de crédits par emprunteur...

	Prêts à tempérament		Ventes à tempérament		Ouvertures de crédit	
... et le revenu disponible par habitant	r= -0.57	R <sup>2</sup> = 0.33	r= -0.56	R <sup>2</sup> = 0.32	r= -0.56	R <sup>2</sup> = 0.32
... et la densité de population	r= -0.33	R <sup>2</sup> = 0.11	r= 0.18	R <sup>2</sup> = 0.03	r= 0.18	R <sup>2</sup> = 0.03

### 2.3 Montant de l'endettement contracté

Nous venons donc de montrer que dans certaines régions, le nombre moyen de crédits par emprunteur était plus important et qu'une proportion plus importante des majeurs avait recours au crédit. Ces indicateurs ne permettent toutefois pas de conclure que les habitants de ces régions recourent davantage au crédit lorsque l'on raisonne sur le plan monétaire. De fait, bien que contractant du crédit en plus grand nombre, les habitants de certaines régions peuvent surtout être concernés par des crédits d'un plus faible montant. Il ne serait donc pas étonnant que la Wallonie compte une plus forte proportion de crédits par emprunteur que la Flandre ainsi qu'un nombre moyen de crédits par emprunteur plus important tandis que l'endettement contracté par les Wallons renvoie à des montants plus faibles.

Nous devons donc nous demander si le montant moyen de l'endettement contracté montre des disparités géographiques dans le recours au crédit. Afin de vérifier l'existence de ces disparités, nous avons calculé l'endettement moyen contracté par province en divisant l'endettement contracté au cours de l'année 2011 par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale fin 2011. La formule utilisée pour le calcul de cet indicateur est la suivante :

$$\text{Montant moyen de l'endettement contracté} = \frac{\text{Montant de l'endettement contracté sur la période}}{\text{Nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale positive à la fin de la période}}$$

Le tableau ci-dessous illustre les grandeurs de cette variable exprimée en indice (Belgique =100). Un indice supérieur à 100 pour une entité géographique donnée signifie donc que l'endettement moyen contracté par les emprunteurs de cette entité géographique est supérieur à la moyenne nationale.

	<i>Prêts à tempérament</i>	<i>Ventes à tempérament</i>	<i>Ouvertures de crédit</i>	<i>Crédit hypothécaire</i>
<b>Région flamande</b>	<b>93,2</b>	<b>103,0</b>	<b>103,1</b>	<b>103,1</b>
- Province d'Anvers	89,2	95,0	110,5	111,3
- Province du Brabant flamand	100,0	114,4	102,8	110,3
- Province du Limbourg	89,0	104,4	87,7	95,1
- Province de Flandre orientale	94,0	103,5	96,2	104,0
- Province de Flandre occidentale	97,5	102,2	113,1	98,0
<b>Région wallonne</b>	<b>115,2</b>	<b>99,1</b>	<b>92,4</b>	<b>83,8</b>
- Province du Brabant wallon	123,4	109,1	91,5	106,9
- Province du Hainaut	100,5	90,7	87,3	71,7
- Province de Liège	121,4	102,7	95,2	87,5
- Province du Luxembourg	127,7	129,0	96,7	88,4
- Province de Namur	134,9	99,0	99,2	93,8
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>84,1</b>	<b>105,5</b>	<b>119,3</b>	<b>173,9</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La première colonne du tableau indique que l'indice de la Flandre pour les ventes à tempérament vaut 103 : le montant moyen des crédits accordés en Flandre au titre des ventes à tempérament est supérieur de 3% à la moyenne belge. Pour les ouvertures de crédit ainsi que pour le crédit hypothécaire, des conclusions allant dans le même sens peuvent être tirées. A l'inverse, le montant moyen des nouveaux prêts à tempérament flamands est inférieur de 6,8% à la moyenne belge. En ce qui concerne Bruxelles-Capitale, les conclusions sont identiques à celles faites sur base des données flamandes. Toutefois, les différences qui apparaissent par rapport à la moyenne nationale sont nettement plus marquées pour Bruxelles. Pour les ouvertures de crédit, par exemple, le montant moyen contracté par emprunteur est de 19,3% supérieur à la moyenne nationale. Pour le crédit hypothécaire, Bruxelles-capitale se situe à plus de 70% de la moyenne nationale.

Les conclusions que nous pouvons tirer pour la Région Wallonne vont dans le sens contraire de ce qui vient d'être dit pour les deux autres régions du pays. Bien qu'une proportion plus importante de Wallons recoure au crédit à la consommation, nous remarquons que, pour les ouvertures de crédit et les ventes à tempérament, le montant moyen emprunté est inférieur à la moyenne nationale. Le prêt à tempérament est le seul type de crédit pour lequel l'endettement moyen contracté par les Wallons est supérieur à la moyenne nationale. En ce qui concerne le crédit hypothécaire, le montant moyen contracté par les Wallons est inférieur de plus de 16% à la moyenne nationale. Ce fait est bien entendu à mettre en lien avec un prix moyen des biens immobiliers plus faible en Région Wallonne. Fin 2011, le prix moyen des maisons d'habitation ordinaire s'élevait à 143 575 euros en Région wallonne contre respectivement 201 080 euros et 348 820 euros en Flandre et à Bruxelles-Capitale.

Alors qu'une proportion plus importante de la population majeure recourait au crédit dans les provinces au taux de chômage le plus élevé, cette relation ne s'observe plus pour le montant moyen de l'endettement

contracté. A l'exception des prêts à tempérament, il ressort que les provinces relativement plus pauvres sont concernées par un endettement moyen contracté plus faible.

### ***3. Les données de la Centrale négative répondent-elles à une organisation spatiale particulière ?***

Nous nous demandons maintenant si les données de la Centrale négative reflétant les défaillances de paiement en matière de crédit sont, elles aussi, marquées par des disparités géographiques. A cet égard, trois indicateurs de l'endettement problématique en matière de crédit sont analysés : (1) le pourcentage d'emprunteurs défaillants, (2) le nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant et (3) l'arriéré moyen par emprunteur défaillant.

Le pourcentage des emprunteurs défaillants renseigne sur la fréquence des situations d'endettement problématique. Si une partie du pays connaît un plus grand pourcentage de ses emprunteurs défaillants qu'une autre région, nous concluons que cette région est plus fortement marquée par les défauts de paiement.

Le nombre moyen de crédits défaillants et l'arriéré moyen renseigne tous deux sur la gravité des situations d'endettement problématique. Si les emprunteurs défaillants d'une région sont concernés par un nombre moyen de crédits défaillants plus important et/ou un arriéré moyen relativement plus élevé, nous devons conclure qu'en moyenne, les défauts de paiement auxquels font face les emprunteurs de cette région sont plus difficiles à gérer.

Comme pour l'analyse des données de la Centrale positive, nous évaluerons la dispersion de ces indicateurs au niveau spatial afin de mettre en évidence les parties du pays relativement plus vulnérables face au surendettement. Nous nous demanderons également si les indicateurs proposés peuvent être mis en lien avec le taux de chômage, le revenu disponible moyen et la densité de population.

#### ***3.1 Pourcentage d'emprunteurs défaillants***

Le pourcentage des emprunteurs défaillants (le pourcentage que représentent les emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale dans le total des emprunteurs enregistrés dans le fichier positif) permet d'appréhender la fréquence des situations d'endettement problématique. Dans la suite du texte, ce pourcentage sera simplement qualifié de « pourcentage des emprunteurs défaillants ». La formule utilisée pour le calcul de cet indicateur est la suivante :

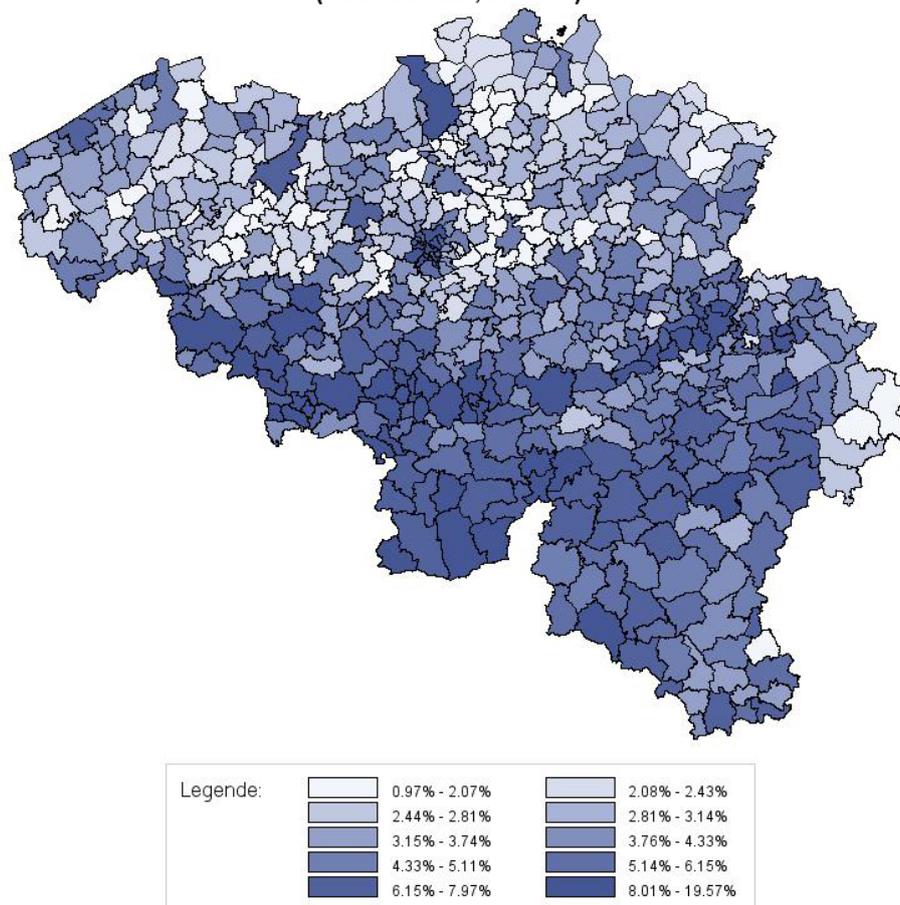
$$= \frac{\text{Pourcentage des emprunteurs défaillants}}{\text{Nombre de personnes ayant au moins une défaillance}} \times \text{Nombre total d'emprunteurs}$$

Encore une fois, cet indicateur peut se décliner de différentes manières selon que l'on souhaite analyser la situation propre à certaines régions et/ou à une catégorie particulière de crédit.

##### ***3.1.1 Pourcentage des emprunteurs défaillants : tous types de crédits***

La carte 4 ci-dessous illustre la répartition spatiale du pourcentage des emprunteurs défaillants. Comme pour les données de la Centrale positive, des disparités géographiques importantes apparaissent. En particulier, la partie flamande du pays est nettement moins touchée par l'endettement problématique en matière de crédit avec seulement 3.5% des emprunteurs défaillants contre respectivement 8.0% et 6.9% des emprunteurs Bruxellois et Wallons.

**Carte 4: Pourcentage d'emprunteurs défaillants  
(données CCP, fin 2011)**

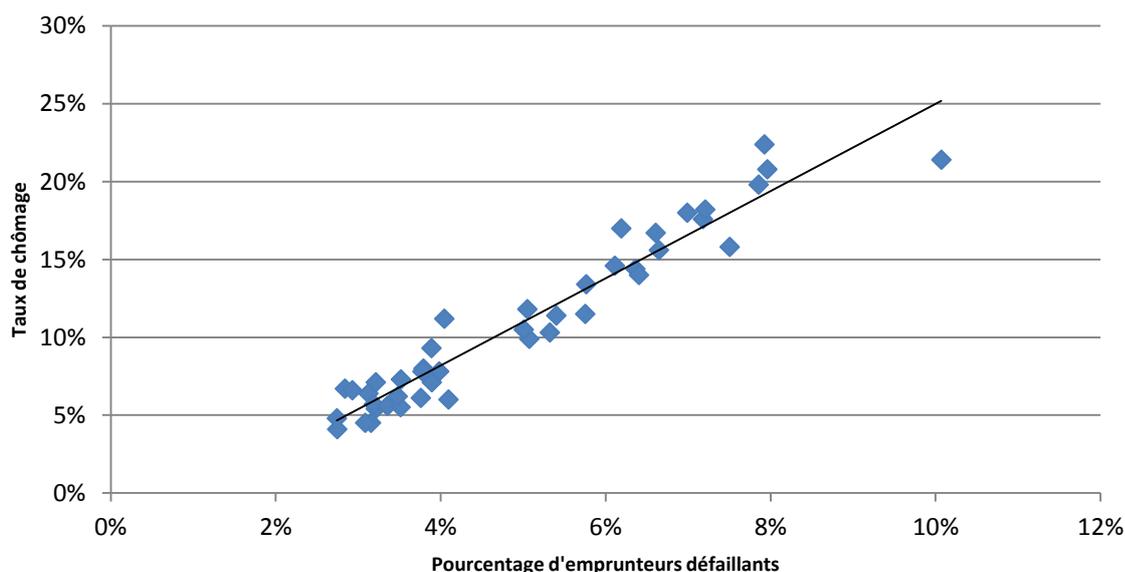


Au niveau provincial (voir tableau 6), le Hainaut est de loin la province belge la plus fortement touchée par les défauts de paiement en matière de crédit (8.28% d'emprunteurs défaillants) alors que la province de Liège est la seconde province la plus touchée (7.05%). A l'opposé, la province du Brabant flamand est la province belge qui se porte le mieux au regard de cet indicateur avec seulement 3.03% de ses emprunteurs défaillants.

<b>Tableau 6 - Pourcentage des emprunteurs défaillants (fin 2011)</b>			
Province d'Anvers	3,6%	Province du Brabant wallon	4,0%
Province du Brabant flamand	3,0%	Province du Hainaut	8,2%
Province du Limbourg	3,6%	Province de Liège	7,0%
Province de Flandre orientale	3,7%	Province du Luxembourg	5,6%
Province de Flandre occidentale	3,5%	Province de Namur	6,4%
<b>Région flamande</b>	<b>3,53%</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>7,00%</b>
<b>Bruxelles-Capitale</b>	<b>8,06%</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>5,22%</b>

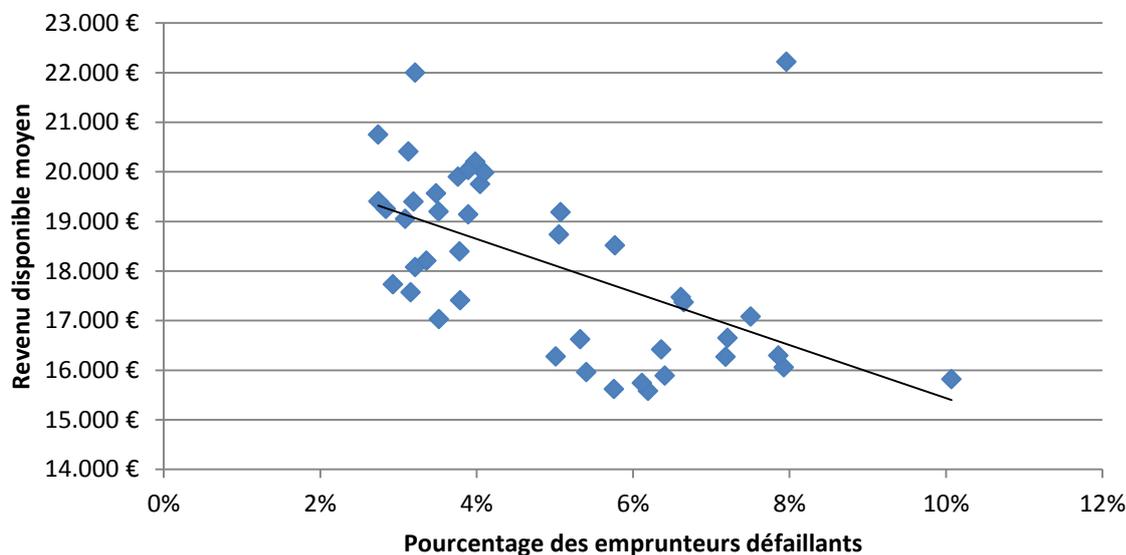
Le graphique 5.a montre qu'au niveau des arrondissements administratifs, il existe bien un lien de corrélation entre le taux de chômage et la fréquence des défauts de paiement en matière de crédit. Avec un coefficient de corrélation ainsi qu'un  $R^2$  tous deux supérieurs à 0,9, la relation qui semble apparaître entre ces deux variables est même particulièrement forte.

**Graphique 5.a - Corrélation entre le "taux de chômage" et le "pourcentage d'emprunteurs défaillants" (Coef. corr = 0,96 ; R<sup>2</sup>=0,92)**



Le graphique 5.b ci-dessous illustre une corrélation négative entre le pourcentage des emprunteurs défaillants et le revenu disponible moyen. Les données des graphiques 5.a et 5.b permettent donc de conclure que les arrondissements dont les habitants sont frappés par une plus grande précarité sont aussi les plus touchés par l'endettement problématique. Par contre, et comme c'était déjà le cas pour les données de la Centrale positive, nous n'observons aucune corrélation significative entre le pourcentage d'emprunteurs défaillants et la densité de population ( $r = -0.22$  ;  $R^2=0.05$ ).

**Graphique 5.b - Corrélation entre le "revenu disponible moyen" et le "pourcentage d'emprunteurs défaillants" (Coef. corr = -0,79 ; R<sup>2</sup>=0,62)**



### 3.1.2 Pourcentage d'emprunteurs défaillants par type de crédit

Le tableau 7 montre qu'en raisonnant par type de crédit, les disparités régionales, mises en évidence au point 3.1.1. *Pourcentage des emprunteurs défaillants : tous types de crédit*, se maintiennent. La Région wallonne et celle de Bruxelles-Capitale sont plus fortement touchées par les défauts de paiement que la Région flamande et ce, pour tous les types de crédit. En ce qui concerne le crédit à la consommation, la situation de la Région de Bruxelles-Capitale apparaît encore plus préoccupante que celle de la Région wallonne.

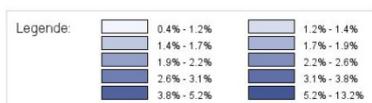
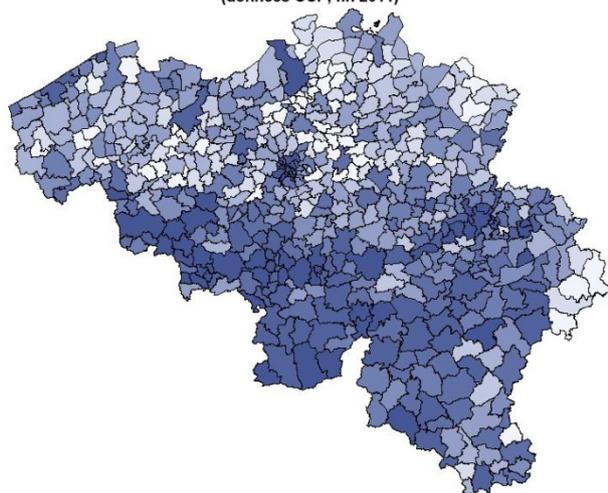
	<b>Tableau 7 - Pourcentage des emprunteurs défaillants</b>			
	<b>Prêts à tempérament</b>	<b>Ventes à tempérament</b>	<b>Ouvertures de crédit</b>	<b>Crédit hypothécaire</b>
<b>Région flamande</b>	7,4%	6,6%	2,1%	1,0%
- <i>Province d'Anvers</i>	8,2%	7,1%	2,2%	0,9%
- <i>Province du Brabant flamand</i>	6,4%	5,5%	1,9%	0,9%
- <i>Province du Limbourg</i>	6,5%	5,2%	2,0%	1,3%
- <i>Province de Flandre orientale</i>	7,8%	7,4%	2,4%	1,0%
- <i>Province de Flandre occidentale</i>	7,5%	7,5%	2,2%	0,97%
<b>Région wallonne</b>	8,9%	10,8%	4,4%	2,1%
- <i>Province du Brabant wallon</i>	6,7%	5,1%	2,5%	1,1%
- <i>Province du Hainaut</i>	9,7%	13,0%	5,2%	2,7%
- <i>Province de Liège</i>	9,2%	10,6%	4,6%	2,0%
- <i>Province du Luxembourg</i>	7,1%	8,7%	3,3%	1,9%
- <i>Province de Namur</i>	8,0%	9,2%	4,0%	1,9%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	15,5%	15,2%	5,4%	1,8%
<b>Total Belgique</b>	8,9%	9,7%	3,3%	1,4%

Comme précédemment, nous observons ici que les difficultés financières sont plus fréquentes dans les parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique. Premièrement, pour toutes les catégories de crédit, le coefficient de corrélation entre le pourcentage des emprunteurs défaillants et le taux de chômage est positif (avec des  $R^2$  qui oscillent entre 0.44 et 0.91). Deuxièmement, les coefficients de corrélation entre le revenu disponible moyen et le pourcentage d'emprunteur défaillant propre à chaque type de crédit est négatif avec des  $R^2$  supérieurs à 0.5 pour 3 types de crédit sur les 4. Comme précédemment, nous constatons la quasi-absence de corrélation entre la densité de population et le pourcentage d'emprunteurs défaillants.

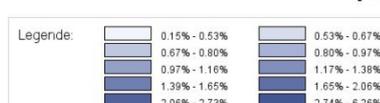
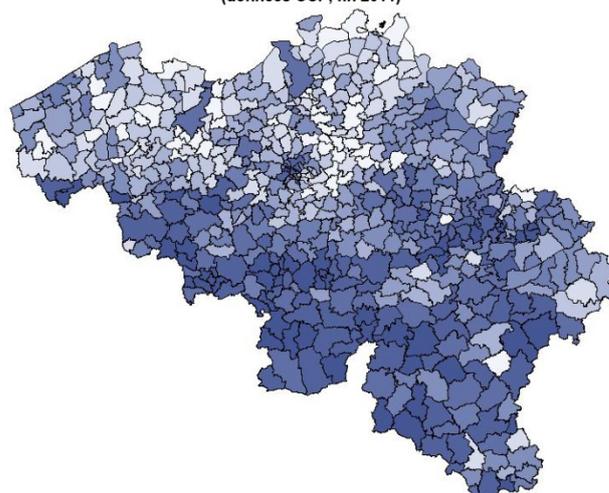
<b>Tableau 8 - Relation entre le pourcentage des emprunteurs défaillants ...</b>				
	<b>Prêts à tempérament</b>		<b>Ventes à tempérament</b>	
<i>... et le taux de chômage</i>	$r= 0.66$	$R^2= 0.44$	$r= 0.81$	$R^2= 0.65$
<i>... et le revenu disponible par habitant</i>	$r= -0.42$	$R^2= 0.17$	$r= -0.72$	$R^2= 0.52$
<i>... et la densité de population</i>	$r= 0.44$	$R^2= 0.20$	$r= -0.03$	$R^2= 0.00$
	<b>Ouvertures de crédit</b>		<b>Crédits hypothécaires</b>	
<i>... et le taux de chômage</i>	$r= 0.95$	$R^2= 0.91$	$r= 0.89$	$R^2= 0.80$
<i>... et le revenu disponible par habitant</i>	$r= -0.76$	$R^2= 0.57$	$r= -0.80$	$R^2= 0.64$
<i>... et la densité de population</i>	$r= -0.06$	$R^2= 0.00$	$r= -0.13$	$R^2= 0.02$

A titre indicatif et en ne se focalisant que sur les ouvertures de crédit et le crédit hypothécaire, les deux cartes proposées ci-dessous confirment une fréquence des défauts de paiement nettement plus importante dans certaines régions.

Carte 5a: Pourcentage d'emprunteurs défaillants (ouvertures de crédit)  
(données CCP, fin 2011)



Carte 5b: Pourcentage d'emprunteurs défaillants (crédits hypothécaires)  
(données CCP, fin 2011)



### 3.2 Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant

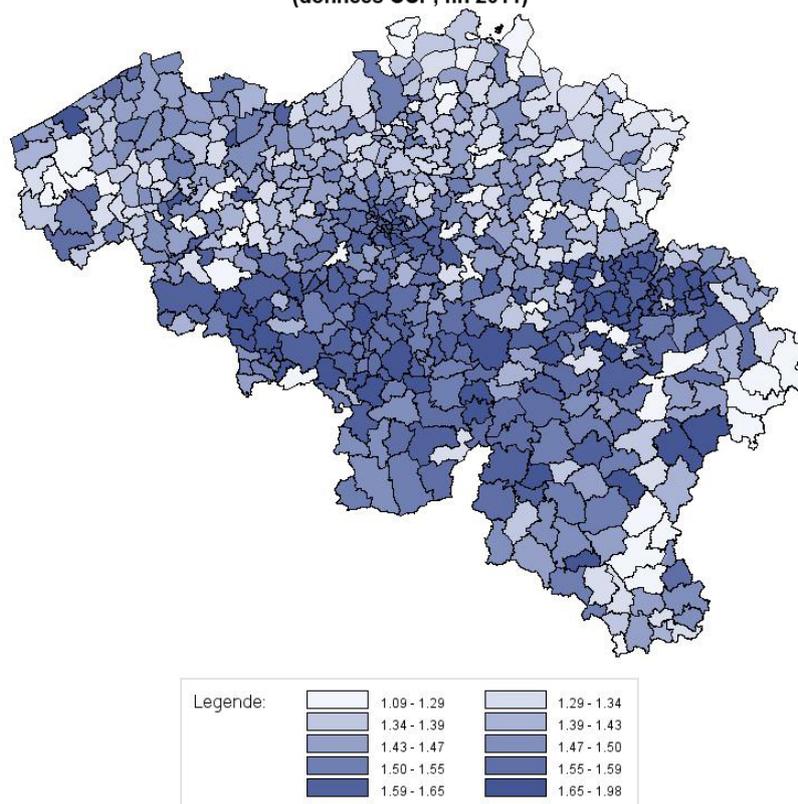
L'analyse de la répartition spatiale du nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant permet de compléter notre analyse de l'importance des situations d'endettement problématique. Une partie non-négligeable des personnes enregistrées dans la Centrale négative ne sont enregistrées que pour un seul défaut de paiement (55.2% fin 2011). Ces personnes ne peuvent pas d'emblée être considérées comme vivant une réelle « situation de surendettement ».

Par contre, nous pouvons penser que l'intensité des difficultés financières auxquelles fait face une personne s'accroît à mesure qu'elle est concernée par un nombre croissant de défauts de paiement. Le nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant peut donc être vu comme une mesure de l'intensité des difficultés financières vécues par les ménages en situation de défaut de paiement. De là, si le nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant est nettement plus élevé dans une région donnée, nous pouvons en conclure que l'intensité des difficultés financières vécues par les ménages en défaut de paiement au sein de cette région est relativement plus importante.

#### 3.2.1 Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant : tous types de contrat

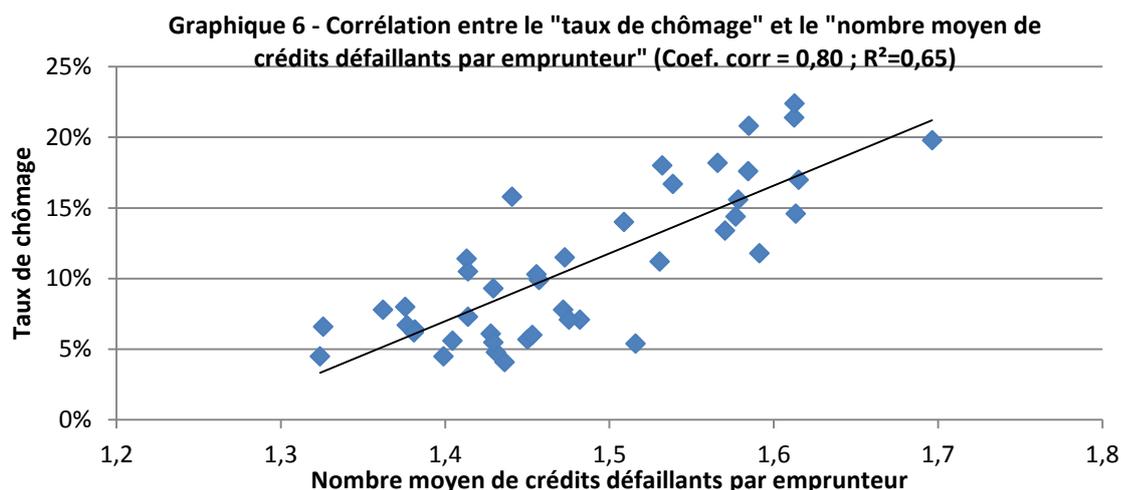
En plus d'être relativement plus nombreux, les emprunteurs défaillants wallons et bruxellois sont concernés par un nombre moyen de défauts de paiement relativement plus important que les emprunteurs de la Région flamande. C'est ce qu'illustre la carte ci-dessous. On compte une moyenne de près de 1.5 crédit défaillant par emprunteur défaillant wallon et bruxellois contre 1.36 crédit défaillant par emprunteur défaillant flamand.

Carte 6: Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant  
(données CCP, fin 2011)



Province d'Anvers	1,36	Province du Brabant wallon	1,50
Province du Brabant flamand	1,45	Province du Hainaut	1,54
Province du Limbourg	1,31	Province de Liège	1,59
Province de Flandre orientale	1,39	Province du Luxembourg	1,42
Province de Flandre occidentale	1,38	Province de Namur	1,55
<b>Région flamande</b>	<b>1,36</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>1,53</b>
<b>Bruxelles-Capitale</b>	<b>1,55</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>1,44</b>

Le graphique 6 ci-dessous illustre que plus le taux de chômage est élevé, plus le nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant est important. Le coefficient de corrélation entre le nombre moyen de crédits défaillants et le revenu disponible moyen est, quant à lui, négatif ( $r=-0.44$ ) mais faiblement significatif avec un  $R^2$  proche de 0.20 (graphique non reporté ici). Comme pour les autres variables analysées, aucune corrélation n'apparaît entre le nombre moyen de crédits défaillants et la densité de population.



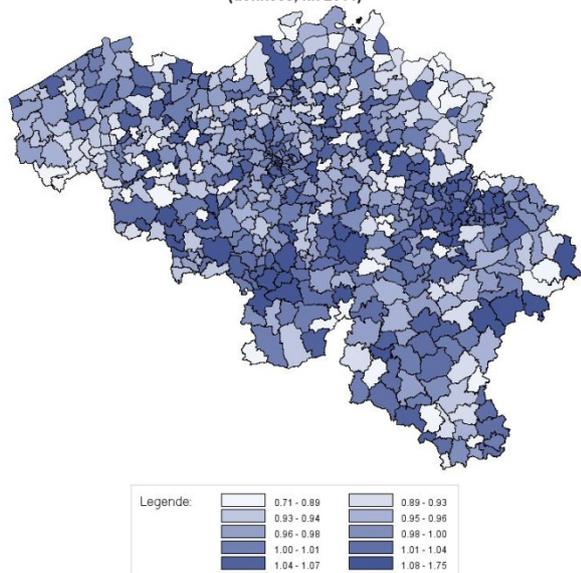
### 3.2.2 Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant : crédit à la consommation<sup>8</sup>

Le tableau 10 ainsi que les cartes et graphiques ci-dessous montrent que, pour tous les types de crédit envisagés, les emprunteurs défaillants de certaines régions du pays sont plus fortement affectés par des défauts de paiement multiples. Nous remarquons également que le nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant le plus important apparaît pour les ouvertures de crédit. Au niveau des arrondissements administratifs, le maximum est de 1.47 ouverture de crédit défaillant par emprunteur défaillant pour Liège tandis que le minimum est de 1.21 pour Diksmuide. Comme pour les autres variables analysées, une corrélation positive apparaît entre le taux de chômage par arrondissement et le nombre moyen de contrats défaillants par emprunteur défaillant et ce, pour les 3 formes de crédit à la consommation.

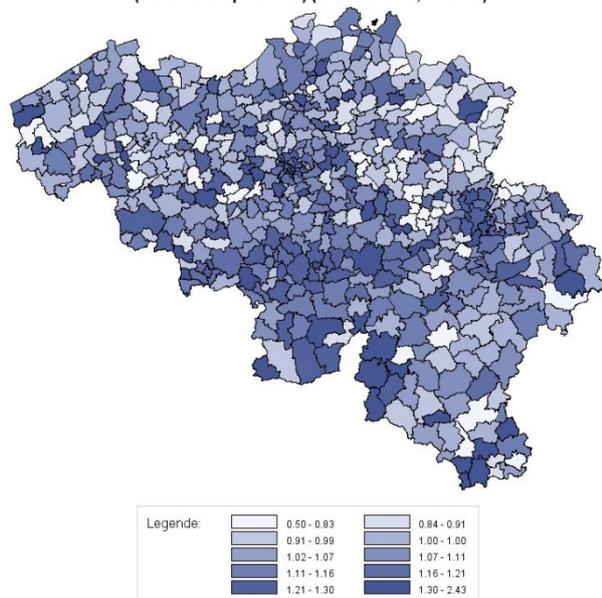
	<b>Tableau 10 - Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur</b>		
	<b>Prêts à tempérament</b>	<b>Ventes à tempérament</b>	<b>Ouvertures de crédit</b>
<b>Région flamande</b>			
- <i>Province d'Anvers</i>	0,91	1,03	1,28
- <i>Province du Brabant flamand</i>	0,92	1,08	1,27
- <i>Province du Limbourg</i>	0,95	1,10	1,41
- <i>Province de Flandre orientale</i>	0,89	0,95	1,23
- <i>Province de Flandre occidentale</i>	0,93	1,05	1,28
<b>Région wallonne</b>			
- <i>Province du Brabant wallon</i>	0,91	1,02	1,28
- <i>Province du Hainaut</i>	0,95	1,17	1,39
- <i>Province de Liège</i>	0,95	1,10	1,41
- <i>Province du Luxembourg</i>	0,94	1,19	1,38
- <i>Province de Namur</i>	0,98	1,16	1,43
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	0,95	1,06	1,32
	0,96	1,21	1,39
	0,98	1,19	1,42
<b>Total Belgique</b>	0,92	1,13	1,35

<sup>8</sup> Nous ne traitons pas du nombre moyen de contrats de crédit hypothécaire défaillant par emprunteur défaillant vu que, comme c'était le cas pour l'analyse des données du fichier positif, pratiquement tous les emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif pour du crédit hypothécaire sont concernés par un seul contrat. Le nombre moyen de crédits hypothécaires défaillants par emprunteurs ne varie donc pas d'un arrondissement à l'autre.

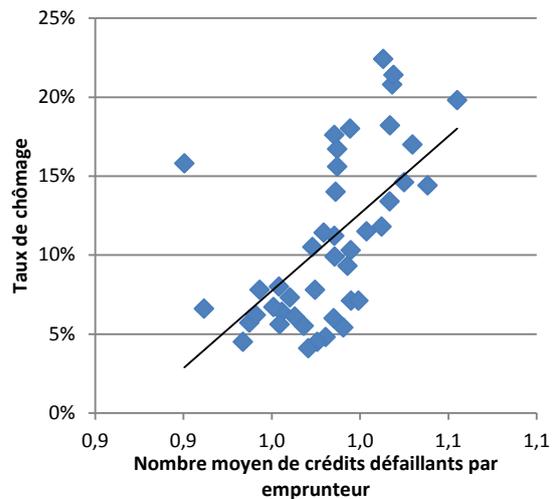
**Carte 7a: Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur (prêts à tempérament)**  
(données, fin 2011)



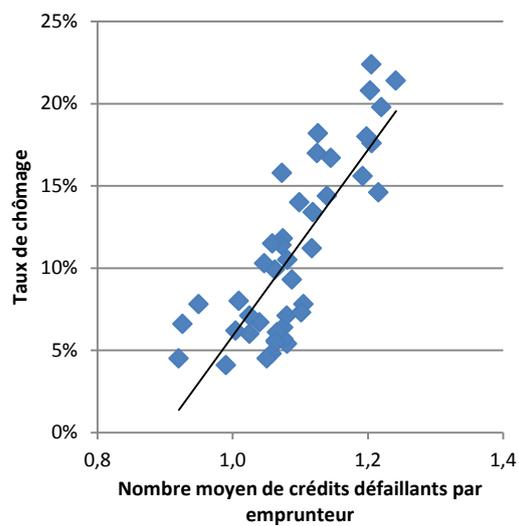
**Carte 7b: Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur (ventes à tempérament)**  
(données CCP, fin 2011)



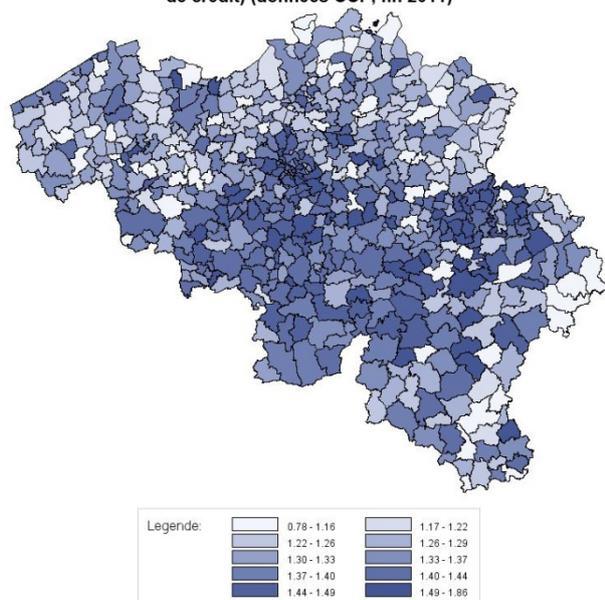
**Graphique 7.a - Prêts à tempérament**  
(Coef. corr = 0,60 ;  $R^2=0,36$ )



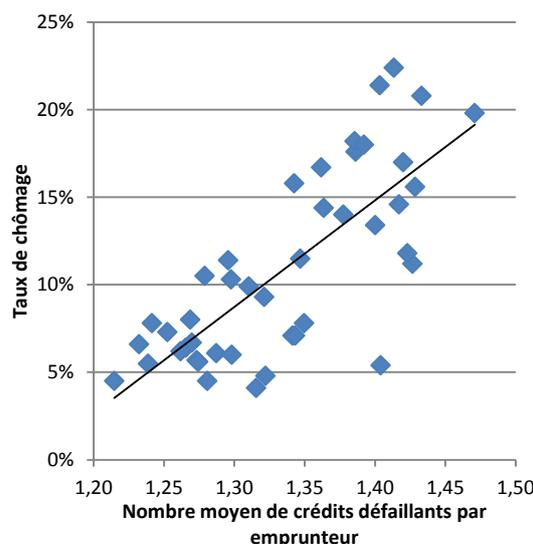
**Graphique 7.b - Ventes à tempérament**  
(Coef. corr = 0,81 ;  $R^2=0,66$ )



Carte 7c: Nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur (ouvertures de crédit) (données CCP, fin 2011)



Graphique 7.c - Ouvertures de crédit  
(Coef. corr = 0,76 ; R<sup>2</sup>=0,58)



### 3.3 Arriéré moyen par emprunteur défaillant

Certaines régions du pays sont donc concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement, mais aussi par un nombre moyen de crédits défaillants par emprunteur défaillant plus important. Qu'en est-il du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ?

L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. La formule utilisée pour le calcul de cet indicateur est la suivante :

$$\text{Arriéré moyen par emprunteur défaillant} = \frac{\text{Arriéré total enregistré au sein de la CCP}}{\text{Nombre total d'emprunteurs défaillants}}$$

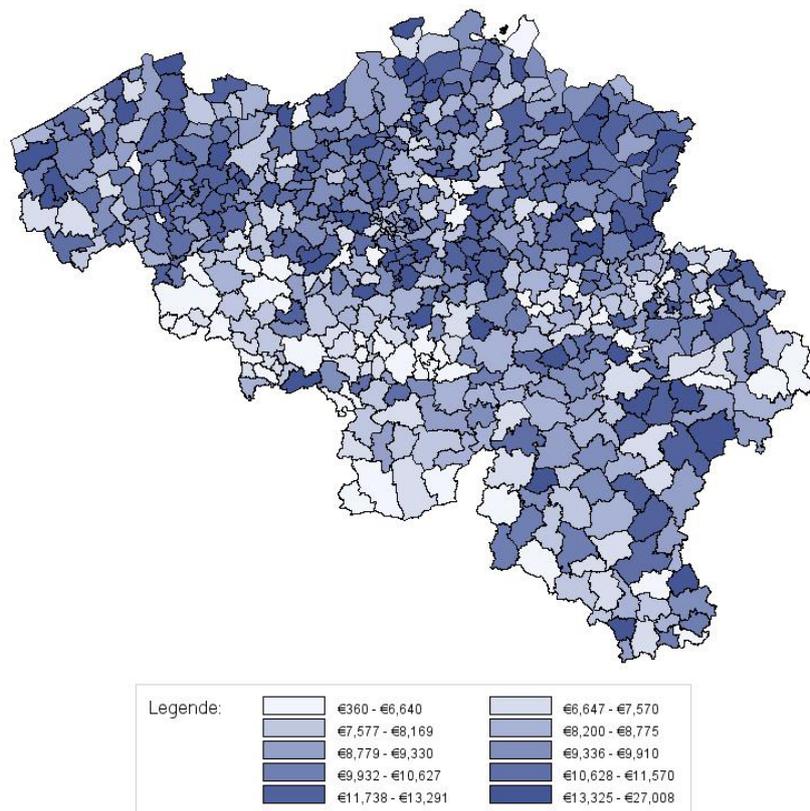
Comme pour les autres statistiques précédemment présentées, cet arriéré peut se décliner de différentes manières selon que l'on s'intéresse à certaines formes de crédits et/ou aux emprunteurs de certaines régions. S'agissant d'apprécier le risque de surendettement, l'évaluation de cet arriéré moyen apparaît très intéressante. Si l'arriéré moyen par emprunteur défaillant augmente dans une région donnée, cela signifie que les défauts de paiement de cette région relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs.

#### 3.3.1 Arriéré moyen par emprunteur défaillant : tous types de contrats

Bien que moins fréquents et quoique renvoyant à un nombre moyen de contrats défaillants moins importants, les défauts de paiement flamands renvoient à un arriéré moyen nettement plus important que les défauts de paiement wallons et bruxellois (voir carte 8 et tableau 11 ci-dessous) Au niveau des arrondissements administratifs, l'arriéré moyen le plus important est atteint au sein de l'arrondissement de Tongres (12 029 euros) alors que le minimum apparaît à Charleroi (6 724 euros).

Cette relative importance de l'arriéré moyen flamand doit être mise en lien avec le fait que, comme montré précédemment, l'endettement contracté est plus important en Flandre qu'en Wallonie pour tous les crédits à l'exception du prêt à tempérament. Il est évident qu'en cas de défaut de paiement, l'arriéré sera d'autant plus important que le montant emprunté est lui-même élevé.

Carte 8: Arriéré moyen par emprunteur défaillant (données CCP, fin 2011)

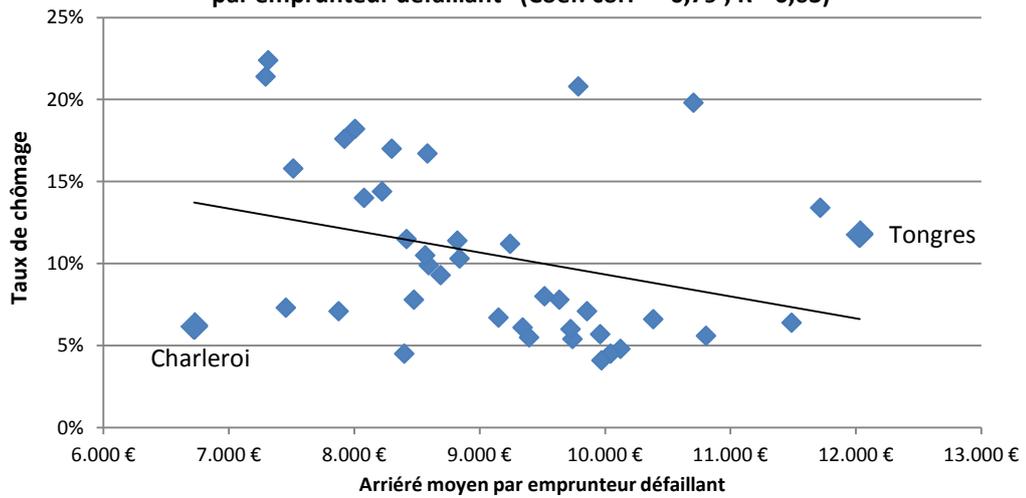


**Tableau 11 - Arriéré moyen par emprunteur défaillant (fin 2011)**

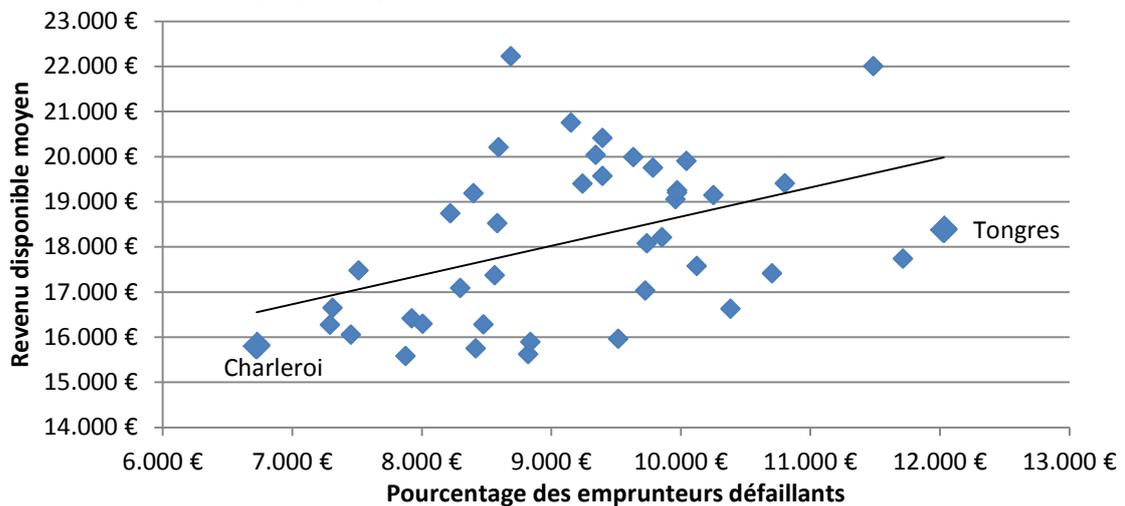
Province d'Anvers	9424€	Province du Brabant wallon	9323€
Province du Brabant flamand	10122€	Province du Hainaut	6614€
Province du Limbourg	10425€	Province de Liège	7440€
Province de Flandre orientale	8983€	Province du Luxembourg	8672€
Province de Flandre occidentale	8716€	Province de Namur	7900€
<b>Région flamande</b>	<b>9204€</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>7194€</b>
<b>Bruxelles-Capitale</b>	<b>8 197€</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>7989€</b>

Lorsque l'on considère les différents arrondissements administratifs, l'arriéré diminue à mesure que le taux de chômage augmente (graphique 8.a). De manière similaire cet arriéré augmente à mesure que l'on considère des arrondissements au revenu moyen plus important (graphique 8.b). Ces faits s'expliquent directement par l'importance de l'endettement contracté qui, lorsque l'on passe d'un arrondissement administratif à l'autre, est corrélé avec le revenu disponible moyen et inversement corrélé au taux de chômage (voir point 2.3 ci-dessus).

**Graphique 8.a - Corrélation entre le "taux de chômage" et le "arriéré moyen par emprunteur défaillant" (Coef. corr = -0,79 ; R<sup>2</sup>=0,63)**



**Graphique 8.b - Corrélation entre le "revenu disponible moyen" et "l'arriéré moyen par emprunteur défaillant" (Coef. corr = 0,54 ; R<sup>2</sup>=0,30)**



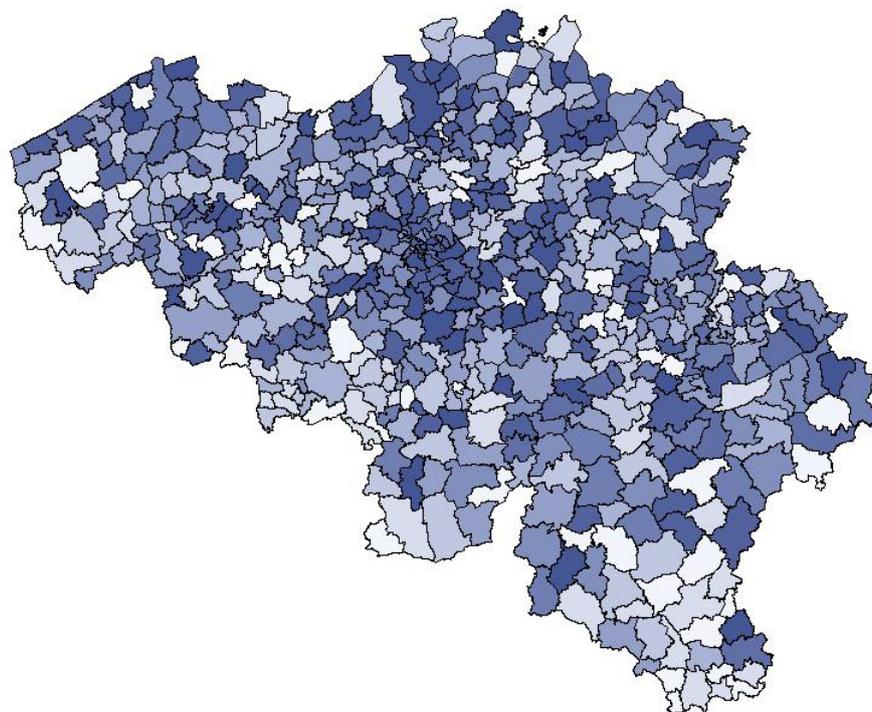
### 3.3.1 Arriéré moyen par emprunteur défaillant : par type de contrat

Cette différence d'arriéré moyen qui s'observe entre la Flandre et la Wallonie est surtout attribuable à l'arriéré en matière de crédit hypothécaire qui est nettement plus important dans le Nord du pays mais aussi à Bruxelles. Pour les trois formes de crédit à la consommation, l'arriéré flamand est toujours plus important que l'arriéré wallon, mais l'écart qui s'observe entre ces deux régions est très faible.

	<b>Tableau 12 - Arriéré moyen par emprunteur défaillant (fin 2011)</b>			
	<b>Prêts à tempérament</b>	<b>Ventes à tempérament</b>	<b>Ouvertures de crédit</b>	<b>Crédit hypothécaire</b>
<b>Région flamande</b>	<b>6 915 €</b>	<b>1 813 €</b>	<b>2 544 €</b>	<b>27 019 €</b>
- Province d'Anvers	6 785 €	1 706 €	2 590 €	32 881 €
- Province du Brabant flamand	7 261 €	1 972 €	2 826 €	30 366 €
- Province du Limbourg	7 098 €	2 341 €	2 535 €	25 755 €
- Province de Flandre orientale	7 124 €	1 712 €	2 434 €	25 673 €
- Province de Flandre occidentale	7 078 €	1 742 €	2 523 €	24 440 €
<b>Région wallonne</b>	<b>6 795 €</b>	<b>1 296 €</b>	<b>2 372 €</b>	<b>15 792 €</b>
- Province du Brabant wallon	7 457 €	1 713 €	3 038 €	26 513 €
- Province du Hainaut	6 614 €	1 039 €	2 281 €	13 439 €
- Province de Liège	7 240 €	1 637 €	2 397 €	15 927 €
- Province du Luxembourg	6 935 €	1 553 €	2 356 €	22 043 €
- Province de Namur	7 033 €	1 418 €	2 396 €	19 682 €
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>7 202 €</b>	<b>1 819 €</b>	<b>2 767 €</b>	<b>35 278 €</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>6 790 €</b>	<b>1 514 €</b>	<b>2 486 €</b>	<b>21 857 €</b>

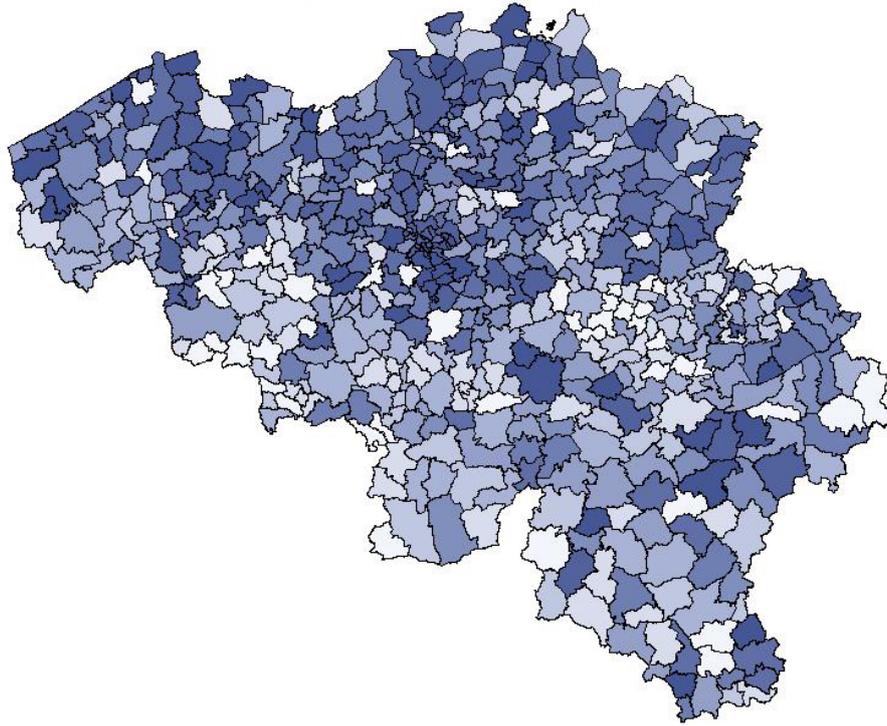
La carte 9.a ci-dessous montre que pour les ouvertures de crédit, les disparités spatiales dans le montant de l'arriéré sont nettement moins fortes que pour les autres statistiques présentées précédemment. L'existence de ces plus petites disparités ne concernent pas le crédit hypothécaire (carte 9.b), pour lequel l'arriéré moyen propre à certaines parties de la Flandre semble nettement plus important qu'ailleurs.

**Carte 9a: Arriéré moyen par emprunteur défaillant (données CCP, fin 2011)**



Legende:	
€130 - €1,968	€1,969 - €2,117
€2,118 - €2,247	€2,248 - €2,348
€2,350 - €2,449	€2,452 - €2,545
€2,547 - €2,706	€2,709 - €2,938
€2,941 - €3,301	€3,324 - €19,975

**Carte 9b: Arriéré moyen par emprunteur défaillant (crédits hypothécaires)  
(données CCP, fin 2011)**



Legende:

€0 - €9,877	€10,055 - €14,234
€14,381 - €17,283	€17,307 - €20,448
€20,478 - €23,523	€23,551 - €27,558
€27,628 - €32,091	€32,103 - €36,938
€36,972 - €44,987	€45,006 - €255,160

#### 4\*) Conclusion et mise en perspective des résultats

Cet article visait à répondre à deux questions. Nous nous demandions, premièrement, si les données de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) de la Banque Nationale Belge (BNB) révélaient des disparités géographiques en matière de recours au crédit et d'endettement problématique. Deuxièmement, nous souhaitions vérifier si ces disparités géographiques pouvaient être mises en lien avec un certain nombre de facteurs socioéconomiques.

Notre analyse ayant fait apparaître des disparités importantes dans les données de la Centrale, nous répondant par l'affirmative à la première question posée. En outre, les formes prises par ces disparités géographiques pouvaient être mises en lien avec le taux de chômage mais également avec le revenu disponible moyen.

Lorsque nous raisonnons en termes de nombre de contrats, nous remarquons, d'une part, que les parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique sont aussi celles qui recourent le plus au crédit à la consommation et moins au crédit hypothécaire et ce, tant en raisonnant en termes de pourcentage des majeurs ayant contracté du crédit qu'en termes de nombre moyen de contrat par emprunteur.

Lorsque nous raisonnons en termes de montants empruntés ou d'arriérés, un autre tableau apparaît. Les parties du pays les plus privilégiées empruntent davantage, mais sont aussi concernées par un arriéré moyen plus important. Les emprunteurs des régions les plus vulnérables sur le plan socioéconomique sont donc concernés par un plus grand nombre de contrats de crédits mais portant sur de plus petits montants. Les défauts de paiement des emprunteurs habitant dans les régions plus démunies renvoient à un arriéré plus faible. Comment expliquer ces résultats ? Il ne fait aucun doute que les données de la Centrale positive et négative peuvent être mises en lien avec le taux de chômage mais aussi avec le revenu disponible moyen par habitant. Cependant, ces deux variables n'expliquent pas tout. Les véritables facteurs explicatifs de ces disparités géographiques doivent encore être découverts mais, dans tous les cas, il s'agira de variables socioéconomiques corrélées avec le taux de chômage et le revenu disponible moyen. Quelles seraient ces variables ?

La littérature a déjà largement démontré que le profil d'endettement de ménages varie en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques. De même, les ménages connaissant des situations de surendettement partagent généralement certaines caractéristiques qui devraient pouvoir expliquer leurs difficultés financières. Certaines recherches ont mis en évidence des corrélations statistiques significatives entre l'endettement et le surendettement des individus et les variables suivantes : la faiblesse du niveau d'éducation<sup>9</sup>, la pauvreté<sup>10</sup>, l'insuffisance, la chute, l'interruption des revenus, la précarité, l'instabilité ou la perte d'emploi, etc. Des facteurs psychologiques et/ou liés à des attitudes ont également été mis en lien avec l'endettement problématique<sup>11 12</sup>.

Si certaines régions ont une plus forte proportion de leur population partageant ces caractéristiques habituellement mises en lien avec le surendettement, nous pouvons nous attendre à ce que les habitants de ces régions soient également plus affectés par les difficultés financières. En outre, certaines des caractéristiques citées ci-dessus sont corrélées avec la plus ou moins grande vulnérabilité économique des ménages. Le taux de chômage, pris en compte dans notre analyse en tant qu'indicateur de la vulnérabilité économique des ménages, n'est bien entendu pas la cause première du surendettement. La forte corrélation qui lie le taux de chômage au pourcentage des emprunteurs défaillants pourrait, par exemple, s'expliquer par le fait que les parties du pays avec un taux de chômage plus élevé comportent une forte proportion de personnes ayant un faible niveau d'éducation et des difficultés à gérer un budget.

<sup>9</sup> Livingstone S.M. et Lunt P.K., 1992, "Predicting Personal Debt and Debt Repayment: Psychological, Social and Economic Determinants", *Journal of Economic Psychology*, 13, p.101-134.

<sup>10</sup> DUVIVIER R., NOEL D. et V. VAN KERREBROECK.; « Le surendettement : quelles mesures, quelles causes et quels liens avec la pauvreté ? »; in *Pauvreté en Belgique*, D. DIERCKX, N. VAN HERCC et J. VRANKEN (éd.); 2010.

<sup>11</sup> Tokunaga H., 1993, "The Use and Abuse of Consumer Credit Application of Psychological Theory and Research", *Journal of Economic Psychology*, 14, p.285-316.

<sup>12</sup> Livingstone S.M. et Lunt P.K., 1992, "Predicting Personal Debt and Debt Repayment: Psychological, Social and Economic Determinants", *Journal of Economic Psychology*, 13, p.101-134.

L'accident de vie est très souvent évoqué pour expliquer les situations de surendettement. Tant la littérature scientifique<sup>13</sup> <sup>14</sup> que les enquêtes menées par l'Observatoire au sein des SMD wallons<sup>15</sup> mettent en lumière l'importance de ce facteur pour expliquer les difficultés financières vécues par les ménages. Ainsi, une proportion non négligeable des ménages connaissant des difficultés financières aurait connu des pertes d'emploi, des séparations, un accident et/ou la maladie d'un membre du ménage. Cependant, selon la capacité du ménage à faire face aux conséquences de ces accidents de vie, ceux-ci auront un impact plus ou moins négatif sur la situation financière du ménage.

L'accident de vie peut-il expliquer les disparités géographiques en matière de surendettement ? Il est bien entendu envisageable d'argumenter que l'accident de vie ne peut pas expliquer ces disparités géographiques étant donné que des « coups de malchance » affectent les habitants de toutes les parties du pays. Toutefois, la probabilité de connaître des accidents de vie n'est pas également distribuée au sein de la population. Il en va de même en ce qui concerne les ressources dont disposent les individus pour faire face à ces accidents de vie : capital économique, social, culturel,...

---

<sup>13</sup> Hira T., 1990, "Changes in Factors Influencing Consumer Debt Among Scottish Families, 1984-1987", *Journal of Consumer Studies and Home Economics*, 14, p.165-175.

<sup>14</sup> Cameron, S. et Golby D., 1990, "Correlates of Over-Commitment in a Sample of Crisis Debtors", in Stephen E.G., Webley L.P. and Young B.M., *Applied Economic Psychology in the 1990s*, 1, p.468-475.

<sup>15</sup> *Prévention et traitement du surendettement en Région wallonne - Rapport d'évaluation 2011*, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Charleroi, 2011.